

# La Revue Nationale

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

PARAISANT LE 20 DE CHAQUE MOIS

---

Oeuvre nationales . . . . .	Victor Morin	85
Le français dans le New Hampshire . . . . .	Henri d'Arles	98
Les missionnaires acadiens . . . . .	Placide Gaudet	117
Petits corps, grandes âmes . . . . .	Casimir Hébert	123
Notre histoire . . . . .	***	127

---

Rédaction et administration:  
296, RUE SAINT-LAURENT  
Montréal

Abonnement annuel: \$1.00.

La livraison (chez les dépositaires): 15 sous.

Les abonnements à la *Revue Nationale* commencent invariablement au 1er janvier. — Pour tout changement d'adresse, accompagner la demande de 5 sous en timbres-poste. La revue canadienne-française au plus fort tirage.

# LASOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

FONDEE EN 1834

Grand aumônier: Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Président général: Victor Morin, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général: V.-E. Beaupré, L.C., professeur, 676, rue Saint-André.

2e Vice-président général: J.-B. Lagacé, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

Secrétaire général: Guy Vanier, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

Trésorier général: Joseph Hurtubise, courtier, 2, place d'Armes.

Directeurs: L'hon. L.-O. David, sénateur, 391, rue Saint-Hubert; — Thomas Gauthier, courtier, 11, place d'Armes; — l'hon. F.-L. Béique, sénateur, 740 Sherbrooke ouest; — Victor Doré, professeur, 214, rue Berri; — J.-V. Desaulniers, courtier en immeubles, 1, rue Saint-Laurent; — Arthur Courtois, notaire, 35, rue Saint-Jacques; J.-Emile Loranger, commis, 547, rue du Grand-Tronc.

Chef du Secrétariat: Emile Miller, bureau 1, Monument National.

Corporations filiales de la Société: la Caisse Nationale d'Economie — la Caisse de Remboursement — le Monument National — la Société Nationale de Fiducie.

La Revue Nationale est publiée à l'imprimerie Adj. Menard,  
29, rue Saint-Vincent, Montréal.

## La "STRATHCONA"

COMPAGNIE D'ASSURANCE—INCENDIE  
(Edifice Versailles)

90, rue Saint-Jacques,

Montréal

Cette compagnie essentiellement canadienne-française a été organisée en 1908, avec une charte provinciale, et opère dans la province de Québec seulement.

Capital autorisé - - - - - \$500,000.

Capital souscrit - - - - - 300,000.

(par au-delà de 400 Notaires qui agissent aussi comme ses agents.)

Capital payé - - - - - \$120,000.

DEPOT COMPLET AU GOUVERNEMENT

Cette compagnie n'est pas contrôlée par la "Canadian Fire Underwriters Association".

A.-A. MONDOU, N.P.

J. MARCHAND

Président

Sec.-Trés.

et Gérant-Général

Nous invitons les Institutions religieuses et les Fabriques  
à demander notre tarif spécial.



La plus importante librairie  
et papeterie française du  
Canada. Fondée en 1885.

**LIVRES**

RELIGIEUX  
CLASSIQUES  
FRANÇAIS  
CANADIENS

**FOURNITURES**

DE CLASSES  
DE BUREAUX  
DE DESSIN

**ARTICLES**

RELIGIEUX  
ET DE FANTAISIE

PAPIERS PEINTS  
TAPISSERIES

**GRANGER FRÈRES**

Place d'Armes et Notre-Dame O.,  
MONTREAL

EDMOND J. MASSICOTTE

1 9 1 8

Notre assortiment de meubles  
de toutes sortes est le plus  
considérable dans tout l'est du Canada.

Et nous pouvons le prouver.

Nos prix sont raisonnables et nos meubles sont  
de la plus haute qualité.

Et nous pouvons le prouver.

Notre personnel est  
des plus courtois et  
des plus expérimentés.

Et nous pouvons le prouver.

Nous garantissons une satisfaction  
complète à tous nos clients ou  
nous remboursons leur argent.



## Canadiens-français

Un choix de 30,000 disques "Pathé"

Nous avons en magasin l'immense répertoire des merveilleux disques Pathé. Vous y trouverez les anciennes et les nouvelles chansons que vous aimez, chantées par les artistes du Grand Opéra et de l'Opéra Comique de Paris.

Seule la Compagnie Pathé met à votre disposition ce répertoire incomparable de musique française: la plus belle au monde.

Venez à nos salons; c'est avec plaisir que nous vous ferons entendre les merveilleux disques Pathé.

Achetez un opéra complet — Le Trouvère, Carmen, Galathée, Rigoletto, Faust, La Favorite, etc. Et votre famille en sera ravie.

**M. J. Valiquette**  
LIMITÉE  
471-477 RUE STE. CATHERINE EST

# Nouveautés

---

Si vous êtes anxieux de trouver définitivement la solution du problème du coût élevé de la vie, achetez à notre établissement. Vous éprouverez un sentiment de légitime fierté et de satisfaction en magasinant ici, car chaque achat représente une économie sensible. Peu importe l'article que vous désiriez, nous l'avons à un prix économique. Les prix les plus bas prévalent en tout temps, cependant la qualité supérieure subsiste quand même. Nous voulons plaire, tous nos efforts tendent vers cet idéal.

Malgré la rareté des tissus de toute sorte, notre assortiment ne le cède en rien à celui des années précédentes.

Nous avons une grande variété d'étoffes à robes et à costumes, soies et velours de tout genre et pour tous les goûts; doublures de toutes les couleurs, bref nous avons ce qu'il vous faut.

Visitez notre rayon de la mercerie, nous avons des valeurs qui sauron vous intéresser.

**L.-N. MESSIER**

**MARCHAND DE "NOUVEAUTÉS"**

**847-849-851, AVE MONT-ROYAL EST**

**Tél. Bell St-Louis 3460**

*La Librairie Notre-Dame achète au comptant et au maximum de leur valeur commerciale les livres, lots de livres et bibliothèques.*

*Nous nous rendons à domicile pour l'achat des bibliothèques et des lots de livres importants qui nous sont signalés.*

# Librairie Notre-Dame

Phone Main 7767

28, rue Notre-Dame ouest

MONTREAL



La Marque ALLIGATOR est pour le consommateur, la meilleure garantie de qualité et de valeur. Avant d'acheter, assurez-vous si la marque se trouve sur vos harnais, malles, sacs de voyage, etc.

## LAMONTAGNE LIMITEE

338, RUE NOTRE-DAME OUEST

BLOC BALMORAL

MONTREAL

## ŒUVRES NATIONALES

---

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE AU CONGRÈS DU 13 MARS 1919

---

Messieurs les Délégués,

Avec l'expiration du terme d'office de votre Conseil général, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de son administration pour l'année écoulée. Il est également de mon devoir de remercier les officiers du conseil et des sections, le personnel du bureau-chef et tous ceux qui nous ont apoprté leur concours dans l'accomplissement de nos oeuvres.

Nous avons eu à déplorer la perte d'un de nos membres les plus distingués en la personne du Dr Emmanuel P. Lachapelle, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de cette Société et l'un des membres du bureau de direction, dont le dévouement à la cause des Canadiens français et particulièrement aux oeuvres de la Société Saint-Jean-Baptiste ne s'est jamais démenti.

#### I. RECRUTEMENT

Nous avons cherché par divers moyens à activer le recrutement des membres de la société; dans ce but, nous avons retenu les services de M. P. Laganière pour les sections de la ville de Montréal, et de M. L.-C. Farly pour celles du dehors. Les résultats de leur activité ont déjà commencé à se faire

sentir, et nous recommandons à nos successeurs de continuer cette initiative.

Le concours de recrutement établi l'an dernier parmi les sections a produit d'heureux résultats; bien qu'il ait été de courte durée, la section Louis Hébert a remporté la palme dans la division de l'Est, avec un résultat de 167 nouveaux membres; celle d'Iberville est en tête des sections de l'Ouest, avec 87 nouveaux membres, et celle de Dorion dans la division Nord avec 65 nouveaux membres.

En vue de donner un signe de ralliement aux membres de la Société Saint-Jean-Baptiste, non seulement de Montréal, mais de tous les endroits, même aux Etats-Unis, nous avons fait préparer un bouton-insigne que nous engageons tous les membres de la société à porter. Les sections peuvent se le procurer à un prix modéré au secrétariat de la société.

## II. OEUVRES FINANCIERES

L'année qui vient de s'écouler marque en particulier deux événements importants dans les opérations financières de notre société: celui de l'échéance des rentes viagères de la Caisse Nationale d'Economie, et celui de la mise en opération de la Société Nationale de Fiducie.

(A.) *Caisse Nationale d'Economie*.— Cette organisation financière de la Société Saint-Jean-Baptiste ayant été fondée en 1899, la période d'accumulation de ses fonds est expirée le 1er janvier de l'année courante, et les membres qui y comptaient vingt ans de présence à cette date ont droit au service de la rente calculée sur le produit de l'intérêt au cours de l'année dernière. Ce calcul donne à chacun d'eux, en autant que les prévisions ont pu être établies par le nombre de sociétaires de la première année encore vivants à la date de l'échéance, une somme d'au moins cinquante-six piastres et trente-trois cents (\$56.33) pour chacun d'eux cette année. Ces sociétaires ayant versé au cours de leurs vingt années de présence une somme de soixante piastres (\$60.00) au fonds inaliénable de la Caisse, outre vingt piastres (\$20.00) au

fonds d'administration, formant en totalité quatre-vingts piastres (\$80.00) versées au cours des dernières vingt années, le résultat obtenu doit être considéré très satisfaisant.

(B). *Société Nationale de Fiducie*.—Cette société, dont nous avons annoncé la formation il y a deux ans, a été mise en pleine opération par le versement du capital requis, par l'octroi du permis nécessaire de la part du gouvernement provincial, par la constitution de son bureau d'administration, et par le commencement de ses opérations.

Le capital souscrit par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est de \$250.000.00, dont \$100,000.00 ont été versés suivant les exigences de la loi relative aux sociétés de fiducie. Dans le but d'entourer de toutes les précautions possibles cette oeuvre financière à laquelle la société nationale des Canadiens français attache son nom, le conseil a cru devoir inviter des personnes du dehors à s'y intéresser pécuniairement, et elle a réservé à cet effet un tiers de son capital-actions qu'elle offre aux souscriptions du dehors parmi les personnes qui rencontrent les conditions exigées des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste; les deux autres tiers du capital-actions devront toujours rester en la possession de notre société, et le conseil d'administration de cette institution ne pourra se renouveler que par tiers, dont les titulaires seront élus respectivement par le conseil de la société Saint-Jean-Baptiste, par le corps des présidents anciens et actuel de cette société, et par les actionnaires individuels.

Le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes: Président, M. Gaspard DeSerres, commissaire-administrateur et trésorier de la ville de Montréal; Vice-président, M. Victor Morin, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et secrétaire-trésorier général de l'Association du Notariat Canadien; Directeurs, MM. Charles Laurendeau, ancien juge de la Cour Supérieure et chef du contentieux de la ville de Montréal; V. - E. Beaupré, vice-président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et professeur de hautes mathématiques à l'École

Polytechnique de Montréal; Guy Vanier, secrétaire général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avocat; Joseph Hurtubise, trésorier général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, courtier; Victor Doré, directeur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et contrôleur des finances de la Commission scolaire catholique de Montréal; Justinien Pelletier, contrôleur des finances de la ville de Montréal, et Adjutor Rivard, bâtonnier général du Barreau de la province de Québec. Le Conseil a retenu les services de M. A. W. Patenaude, ancien gérant de la Banque d'Épargne (Saint-Denis-Beaubien) aux fonctions de gérant de cette nouvelle institution; les opérations ont commencé le 10 octobre dernier, et les résultats déjà obtenus nous permettent d'entretenir les meilleures espérances.

Nous croyons que cette institution est venue à son heure, et que l'importance des questions économiques ne doit pas être perdue de vue dans l'organisation de nos forces nationales.

(C.) *Monument National.* — Les revenus de cet édifice sont plutôt stationnaires; la dépréciation générale de l'immeuble pendant les années de guerre que nous venons de traverser s'est fait sentir ici comme ailleurs. Nous avons confié l'administration du Monument National, de même que celle de la Caisse Nationale d'Économie et de la Caisse de Remboursement, à la Société Nationale de Fiducie, et nous espérons que sous sa direction progressive et énergique, ainsi qu'avec le retour de l'activité des affaires déterminé par le traité de paix, les années à venir seront meilleures que celles que nous venons de traverser.

(D.) *Etats financiers.*—Les états financiers des diverses corporations filiales de la Société Saint-Jean-Baptiste vous seront soumis par notre trésorier-général. Afin de donner aux membres du congrès le loisir de les étudier plus à fond qu'ils ne peuvent facilement le faire au cours des séances de ce congrès, le conseil de votre société a cru devoir appeler cinq personnes, prises parmi les présidents de sec-

tions, à former un "Comité de Finances" qui pourrait étudier ces états avant la tenue du congrès, et préparer ainsi votre travail en meilleure connaissance de cause. Ce comité se compose de MM. J.-Emile Loranger, de la section LaSalle, J.-Ernest Brossard, de la section Iberville, Georges Tanguay, de la section Immaculée-Conception, H.-L. Auger, de la section Saint-Jacques et O. Laverdure, de la section Montcalm; il s'est réuni hier pour prendre connaissance des divers états financiers qui vous sont soumis et vous présentera son rapport. Nous espérons que vous approuverez l'initiative de la création de ce comité dont l'existence est cependant sujette à votre ratification.

### III. OEUVRES NATIONALES

(A.) *Fête de la Saint-Jean-Baptiste.*—La célébration de notre fête nationale a revêtu cette année son éclat accoutumé par la célébration d'une messe en plein air sur le versant de mont Royal par Sa Grandeur Mgr Gauthier. Un cachet tout particulier s'est attaché à cet événement par la présence du détachement des Chasseurs Alpains de l'armée française, populairement connus sous le nom de "Diabes Bleus", qui, arrivé en visite à Montréal le matin même, a pris part officiellement à la célébration du service religieux. La messe a été suivie d'un goûter offert par les autorités municipales dans le chalet du mont Royal; dans l'après-midi, des jeux athlétiques ont été organisés dans les divers quartiers de la ville et une collecte a été faite pour nos soldats; la fête populaire s'est terminée par un concert au parc Lafontaine, où des discours patriotiques ont été prononcés.

(B.) *Anniversaire de la Fondation de Montréal.*—Notre société a voulu continuer l'initiative prise en 1917 à l'occasion du 275<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, de rappeler cet événement important, et elle a cru devoir lui donner un caractère tout particulier en en faisant la fête spéciale de l'enfance, afin d'inculquer aux jeunes Canadiens fran-

çais, dès leurs premières années, le culte des beautés de notre histoire.

A cet effet, les enfants ont été invités à prendre part à deux séances historiques dans la salle des fêtes du Monument National, le 17 mai pour les garçons, et le 18 mai pour les filles. Au cours de ces séances des projections lumineuses de monuments historiques et autres vues du Canada ont été données avec des commentaires sur les faits saillants de notre histoire.

(C) *Contes historiques.*—Dans le même ordre d'idées que l'initiative précédente, nous avons voulu répandre la connaissance de notre histoire parmi les enfants en publiant des images colorées, dans le genre de l'imagerie célèbre d'Epinal, où des écrivains de renom et des artistes de talent ont reproduit les faits et gestes principaux des grands personnages de notre histoire, sous la rubrique de "Contes Historiques de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal". Dix de ces contes, tirés à 20,000 exemplaires chacun, ont été publiés jusqu'à présent et les éloges que nous avons reçus, de même que le bon accueil qui leur a été fait, nous engagent à en continuer la série.

(D) *Concours Historiques et Littéraires.*—Les concours institués depuis quelques années et ouverts à nos littérateurs se sont continués. Nous avons invité les concurrents à choisir eux-mêmes cette année le sujet de leurs travaux en leur laissant toute la latitude voulue, leur imposant seulement la restriction de parler de choses canadiennes. Le premier prix a été décerné à Madame Léon Mercier-Gouin, dont l'intéressante nouvelle est publiée dans le dernier numéro de *La Revue Nationale*, et les autres travaux primés seront à leur tour publiés dans les numéros suivants en cette revue.

(E) *La Revue Nationale.*—Votre Conseil a transformé sous ce nouveau titre la publication de sa revue jusqu'ici connue sous le nom de *Petit Canadien*. Des amis de notre société trouvaient que ce dernier nom ne répondait plus à l'importance de notre revue, et votre conseil ayant égale-

ment l'ambition d'en doubler le volume et de soigner de plus en plus sa tenue littéraire, nous avons appelé des écrivains du dehors à y collaborer. "Le Petit Canadien" est donc devenu "La Revue Nationale" le premier janvier de cette année.

En même temps *Le Pays Laurentien* et *La Revue Acadienne*, deux revues historiques et littéraires estimées, qui existaient à Montréal depuis quelques années, ont manifesté l'intention de se fondre avec notre nouvelle publication, nous avons accueilli dans notre famille leurs collaborateurs littéraires en même temps que leurs lecteurs. Nous n'avons aucun doute que les deux premiers numéros de la nouvelle revue, qui se publie à 64 pages, vous donneront l'impression que la *Revue Nationale* doit avoir sa place marquée aux foyers canadiens-français.

Avec l'importance que prend cet organe officiel de notre société, nous devons signaler aux délégués de ce congrès que la contribution payée par les membres devient insuffisante à couvrir les frais de sa publication, et devant l'importance qu'elle a prise, nous vous demandons s'il n'y aurait pas lieu d'aviser au versement d'une contribution qui pourrait au moins nous permettre de rencontrer les frais de publication.

(F) *Langue française.*—La lutte pour le maintien de notre langue, bien que moins vive en apparence que par les années passées, se continue toujours. Il semble cependant se faire certaines réactions en notre faveur, et nous devons signaler les revendications courageuses qui ont été faites auprès de publications anglaises de la part de M. l'abbé Baillargé et de M. J.-A.-E. Dion qui ont fait taire en certains milieux les calomnies habituelles lancées contre la langue des Canadiens français.

Il nous faut être constamment sur la brèche à ce sujet. Notre Conseil a déjà cherché les moyens pécuniaires d'organiser une campagne de réaction puisqu'il est reconnu que, de nos jours, le nerf de la guerre est à la base de toutes les organisations, même celles des causes les plus méritoires; nous n'avons pu réussir complètement jusqu'à ce jour, mais

nous ne comptons pas abandonner la partie. Nous avons cependant institué un bureau de publicité en faveur de nos revendications; ce bureau nous a été très utile au plus fort de la lutte, et l'expérience que nous y avons puisée nous servira lorsque nous serons en mesure d'exécuter un plan de campagne systématique.

(G) *Lutte contre la Mortalité Infantile.*—Notre Société a prêté son concours depuis plusieurs années dans la lutte contre la mortalité infantile, tant en coopérant à l'établissement des Gouttes de Lait qu'en apportant son appui financier aux autres oeuvres qui sont conduites d'une manière si patriotique et si désintéressée par nos collaboratrices, les Dames de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

Nous avons voulu cette année faire oeuvre éducative auprès du peuple, par l'image, en faisant préparer, sous la direction du Dr Henri Dorval, une pellicule destinée à lui enseigner les soins élémentaires à donner aux bébés, et nous avons fait représenter en vues animées dans les différentes parties de notre ville, mais surtout dans les quartiers peuplés et dans divers endroits de la province, cette pellicule intitulée: "Sauvons nos Bébés". Nous croyons que les résultats compenseront amplement les déboursés que notre Société a dû faire pour cette oeuvre nationale.

(H) *Assistance aux Soldats.*—La Société Saint-Jean-Baptiste a prêté son concours effectif au bien-être de nos soldats; elle a institué l'été dernier, sous le nom de "Guignolée du Soldat" une collecte fructueuse destinée à procurer des secours matériels à ceux qui sont allés soutenir l'effort des Alliés dans la grande guerre. Les revenus de cette collecte ont dépassé la somme de \$5,000.00, et nous remercions le public d'y avoir répondu si généreusement.

Le Conseil de notre Société a versé d'autres contributions à l'organisation des "Huttes de Guerre" et aux autres oeuvres si nombreuses et si nécessaires, qui se sont développées pour le soulagement de nos soldats.

Nous devons signaler en dernier lieu l'aide apportée au

R. P. Sigouin, S.J., capitaine-aumônier des soldats de retour du front, tant pour l'oeuvre du livre français mis entre leurs mains que dans les autres soins auxquels il se consacre pour leur bien-être.

(I) *Cours Publics et Conférences.*—La fréquentation des cours publics de la Société Saint-Jean-Baptiste au Monument National est toujours très satisfaisante. Neuf cent quatre-vingts élèves se sont inscrits aux cours de la présente année et trois cents autres ont suivi les conférences du dimanche. Nous avons ajouté de nouvelles classes, en particulier un cours de comptabilité, et les cours et conférences du dehors sont également bien fréquentés.

Notre directeur des cours, M. J.-V. Desaulniers, se déclare très satisfait, tant des professeurs que des élèves.

(J) *Terrain Duvernay.*—La Fabrique Notre-Dame de Montréal avait affecté un terrain au cimetière de la Côte des Neiges pour la sépulture du fondateur de notre Société, Ludger Duvernay, en 1855, mais aucun titre n'en avait été consenti. Nous avons obtenu la concession de ce terrain en faveur de la Société Saint-Jean-Baptiste par acte authentique, à titre gratuit, et nous en offrons nos remerciements à Messieurs les Curé et Marguillers de l'Oeuvre et Fabrique de Notre-Dame de Montréal.

Il incombera maintenant au conseil de prendre les mesures nécessaires pour le bon entretien de ce terrain et du monument qui s'y trouve.

#### IV. AUTRES INITIATIVES

Le conseil général a cru que son activité devait s'étendre à diverses sphères pour le bien-être des Canadiens français; outre l'agriculture et de colonisation auxquelles il s'est intéressé depuis nombre d'années, il a également prêté cette année son concours à l'avancement de l'art et de l'industrie.

(A) *Agriculture et Colonisation.*—Sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste et avec le concours du gouver-

nement provincial et des autorités municipales, l'*Association des Jardins de Guerre* s'est organisée au printemps dernier, et les résultats obtenus sous la présidence de M. F. Samuel Mackay et la direction de M. Bruno Wilson, ont été des plus satisfaisants; on peut en lire le rapport élaboré dans le numéro d'octobre dernier du *Petit Canadien*.

Diverses publications de propagande pour l'agriculture et la colonisation ont été distribuées par notre Société; cette oeuvre a reçu le concours actif du Dr T.-A. Brisson, dont l'enthousiasme pour toutes les questions d'agriculture et de colonisation ne se ralentit jamais.

(B) *Industrie*.—En vue d'encourager la petite industrie nationale, nous avons établi en décembre dernier une *Exposition du Jouet* qui a produit d'excellents résultats. Le but de cette exposition est d'encourager la production à domicile de l'industrie du jouet, dont l'Allemagne et le Japon ont jusqu'ici retiré de si grands avantages.

Le résultat du concours et les appréciations de cette exposition sont publiés dans le numéro de février de la *Revue Nationale*.

(C) *Arts*.—Nous apportions l'an dernier notre concours à l'établissement d'un musée d'art à Montréal par la *Société Canadienne des Beaux-Arts*; nous avons voulu cette année témoigner également notre sympathie à une autre manifestation de l'art, en facilitant à un groupe d'artistes qui se sont réunis sous le nom d'*Association d'Art Lyrique*, la préparation et d'exécution d'oeuvres musicales au Monument National. Aussi le public canadien-français a-t-il applaudi et encouragé par sa présence nombreuse les diverses représentations qui ont été données par cette association.

## V. ASSISTANCE AUX OEUVRES-SOEURS

Bien que la Société Saint-Jean-Baptiste ne dispose pas de grandes ressources financières, elle s'est efforcée de venir en aide aux oeuvres nationales du dehors. Elle a manifesté

d'une manière tangible sa sympathie aux vaillants défenseurs des écoles françaises d'Ontario, ainsi qu'aux écoles du Keewatin, en faveur desquelles elle a organisé, avec le concours de l'Association d'Art Lyrique, une grande représentation théâtrale qui lui a permis de verser entre les mains de Mgr Charlebois, évêque du Pas, une somme de \$455.00 pour ses écoles.

Elle a collaboré en outre d'une manière active au *Souvenir Acadien de Grand-Pré*, à l'oeuvre de l'*Action Française* à Montréal et à celle du *Ralliement Catholique et Français en Amérique*, que nos frères des Etats-Unis conduisent avec un si beau patriotisme.

Les autres oeuvres auxquelles nous avons souscrit sont: les *Abris du Soldat*, la *Croix Rouge Canadienne*, l'*Aide aux Conscrits*, l'*Union Allet*, l'*Union Nationale Française*, la *Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste* et diverses autres associations et oeuvres d'intérêt public.

A ce sujet, nous devons également rappeler qu'à la suite du jugement qui condamnait les commissaires de l'école canadienne-française de Green-Valley (Ontario) à l'amende ou à l'emprisonnement pour avoir permis l'enseignement du français à leurs élèves, notre société a déclaré qu'elle paierait cette amende plutôt que de laisser emprisonner ces vaillants champions de la cause nationale. Cette question ayant été réglée par la suite, notre conseil a cru devoir apporter son concours aux frais de ce règlement.

## VI. COOPÉRATION NATIONALE

Il a semblé au conseil général qu'il y aurait avantage à réunir les représentants attitrés des divers groupes de la grande famille canadienne-française pour se concerter ensemble, sur les questions d'intérêt commun.

Nous avons invité dans ce but les officiers des diverses associations nationales de la Saint-Jean-Baptiste, tant du Canada que des Etats-Unis, à se réunir au Monument National le 15 décembre dernier, et nous avons traité nombre de questions et de problèmes d'intérêt national.

Des représentants de diverses sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province de Québec, d'Ontario et des Etats-Unis étaient présents, et leurs délibérations ont été consignées dans un rapport produit aux archives. L'écho de ces délibérations se fera probablement entendre dans les principaux milieux où nos intérêts sont en jeu, peut-être même sur le continent européen, mais comme le succès des problèmes à résoudre dépend souvent de la discrétion dont on entoure leur élaboration, nous demandons qu'il nous soit simplement permis, pour le moment, de signaler cette conférence.

Dans le même ordre d'idées, votre conseil a invité un certain nombre de personnalités marquantes de notre race à rencontrer M. J.-C. Bracq, professeur émérite de l'Université Vassar de l'Etat de New-York, venu à Montréal dans le but de se documenter pour la préparation d'un livre qu'il est à écrire sur le rôle et la situation des Canadiens français. Les relations que nous avons eues avec cet éminent écrivain ont été des plus cordiales, et déjà il se fait notre défenseur aux Etats-Unis, sa patrie d'adoption.

Il est également de notre devoir de signaler cet excellent plaidoyer que M. William H. Moore, de Toronto, a fait en faveur des Canadiens français dans son livre intitulé "*The Clash*", dont la popularité multiplie les éditions. Les excellentes relations que nous avons entretenues avec M. Moore depuis près de deux ans ont peut-être provoqué, dans une certaine mesure, les bons sentiments qu'il nous témoigne dans son livre ainsi que dans sa revue hebdomadaire "*The Canadian Courier*".

---

De même que ce rapport s'ouvre en signalant la perte que notre conseil a faite dans la personne du Dr Lachapelle, nous devons également le clore en enregistrant le deuil qui frappe toute la race par la mort de Sir Wilfrid Laurier, un de ses plus illustres représentants. Le pays tout entier a rendu hommage à l'élévation de caractère, au patriotisme et aux grandes qualités de coeur et d'esprit de l'homme

d'Etat qui vient de disparaître. Notre société nationale a cru de son devoir de manifester sa sympathie en invitant le public à un service solennel pour la repos de l'âme du défunt, dans la cathédrale de Montréal, en même temps que son service funèbre était chanté à Ottawa, et l'empressement avec lequel le peuple de cette ville a répondu à notre invitation nous a démontré que nous étions les fidèles interprètes du sentiment canadien-français en prenant cette initiative.

Nous avons maintenant l'honneur de remettre entre les mains de ce congrès le mandat qui nous a été confié il y a deux ans pour l'administration des affaires de notre société nationale, et nous vous prions d'agréer nos remerciements pour l'honneur et la confiance dont nous avons été l'objet.

Le président général,

Victor MORIN

## LE FRANÇAIS DANS LE NEW HAMPSHIRE

---

Dans une première étude, nous avons examiné les conditions draconiennes, faites aux langues étrangères en général, et au français en particulier, dans l'état du Connecticut.

La proclamation de M. le Gouverneur Holcomb les supprime toutes de l'enseignement primaire, dans les écoles publiques et privées; seulement, en ces dernières, il reste permis aux enfants de prier Dieu dans la langue de leur choix, soit: la langue maternelle; et c'est l'unique faveur que la générosité du pouvoir accordé à celle-ci. Un passage de cette proclamation m'a frappé, celui où il est dit qu'il n'est pas besoin de démonstration pour prouver que l'usage exclusif de l'anglais dans les écoles primaires "importe à la sécurité de l'état et de la nation."

J'ai sans doute l'esprit obtus; je manque probablement des lumières départies aux hommes politiques du Connecticut; mais pareille affirmation aurait, pour moi du moins, avantage à être démontrée, car elle ne m'apparaît pas du tout comme une vérité qui s'impose; je lui trouve même une allure sophistique qui fait que je ne puis me garder de l'envisager avec défiance.

Que, dans un pays où l'anglais est la langue officielle, la langue des lois, de la politique, des affaires, il soit convenable et juste que tous l'apprennent et puissent le parler, aucun homme de bon sens ne peut le contester; qu'un parler commun serve de terrain d'entente sur toutes les questions d'intérêt général, et favorise l'éclosion et le développe-

ment de ce qui soit l'esprit national américain parmi tant de races diverses qui habitent les Etats-Unis et qui sont venues chercher un refuge dans ce vaste port de la liberté, je le concède aussi. Mais que, pour arriver à ces fins légitimes, il faille apprendre exclusivement l'anglais et proscrire des écoles où se forme l'enfance tout autre parler, cela est proprement inadmissible aux yeux de la saine raison. Le parler anglais a-t-il une vertu si rare, une telle richesse d'essence, que sa seule connaissance suffise à façonner le bon citoyen américain? Ou faut-il qu'il règne sans partage dans l'enseignement primaire sous peine de faire manquer le but auquel chacun doit aspirer, et qu'il est du devoir de l'Etat de travailler à instaurer dans les âmes — la fidélité au drapeau? D'autre part, les langues spéciales aux peuples qui se sont donné rendez-vous dans le sein de l'Union, sont-elles donc si dangereuses que leur survivance chez ces groupes ethniques puisse constituer une menace pour la sécurité de l'Etat qui les a accueillis? Il est naturel que ces races étrangères aiment à parler et à cultiver le parler qu'elles ont reçu des ancêtres et qui fait partie de leur patrimoine familial. Leur dénier ce privilège est attentat à un droit sacré. Et du moment qu'elles font tout le nécessaire pour acquérir la connaissance de la langue du pays où elles sont venues chercher la paix dans le travail, et auquel elles ont juré pleine et entière allégeance, je ne vois pas au nom de quel principe légitime on peut leur demander davantage; je ne vois pas sur quoi repose l'abandon de la langue maternelle auquel on veut les forcer à souscrire. Ou mieux, je ne le vois que trop: au fond de la proscription qui bannit ainsi de nos classes tout parler autre que l'anglais, il y a une criante injustice, un déplorable abus de pouvoir. Et quand la proclamation de M. le gouverneur Holcomb invoque, pour donner semblant d'équité à pareille mesure d'ostracisme, "la sécurité de l'Etat et de la nation", elle ne fait qu'adopter la formule commode derrière laquelle tous les tyrans se sont abrités pour perpétrer leurs forfaits.

Ainsi, depuis les nombreuses années où je m'occupe de l'a-mère question acadienne, que j'en ai dépouillé de de pièces officielles, de documents infâmes, où se retrouvent ces mots! C'est au nom de la sécurité de la province de la Nouvelle-Ecosse que les autorités britanniques, le roi Georges II, William Shirley, Edward Cornwallis tramèrent un plan qui n'allait à rien moins qu'à faire apostasier les pauvres acadiens, à les faire renoncer à leur langue d'abord, et ensuite à leur religion. C'est au nom de la même chimérique sécurité que l'infect gouverneur Charles Lawrence balaya ce peuple paisible et loyal, trop paisible, trop loyal, aux quatre vents de l'espace, qu'il le jeta sur des plages inhospitalières, lui infligeant sans l'ombre d'un motif un châtiment sans parallèle dans l'histoire. Ah! je connais trop bien cette formule, je sais trop par l'histoire l'abus qu'en ont fait les chefs d'Etat, pour l'accepter jamais sans réserve, ou pour me laisser intimider par son caractère solennel. Et ici, comme en tant d'autres cas, je ne vois qu'une chose, c'est qu'elle est alléguée à faux, et que M. le gouverneur du Connecticut serait bien incapable de prouver que le salut public dépend de l'unification nlinguistique, et qu'à moins que dans toutes les écoles on n'enseigne que l'anglais, qu'on ne pétrisse de notions purement anglaises le cerveau des enfants, l'avenir des Etats-Unis court de grands risques. Il y a dans pareil raisonnement à peu près autant de logique que dans celui du personnage de Molière, "voilà pourquoi votre fille est muette", et vraiment la conclusion prêterait à rire si la circonstance n'était si grave et si l'enjeu n'était si considérable. Force nous est de la prendre au sérieux, et de constater avec regret que des hommes d'Etat, peut-être bien intentionnés, peuvent n'avoir pas le sens commun.

Du Connecticut, le mouvement d'américanisation s'étendit au New-Hampshire. Et ici, il a donné lieu à des tractations nombreuses, qui ont abouti à une sorte de *modus vivendi*, dont le mieux que je puisse dire est qu'il est satisfaisant pour nous, en principe du moins. Sa vraie nature se montrera

à l'exercice. Il est difficile d'en porter un jugement définitif avant qu'il n'ait fonctionné, et qu'on ne l'ait vu à l'oeuvre. Théoriquement, ce *modus vivendi* est acceptable. L'autorité diocésaine, qui était partie contractante, ne l'eût jamais ratifié, signé et imposé, s'il eût méconnu le droit naturel, et si nos inaliénables privilèges n'y eussent été spécifiés. Mais un *modus vivendi* n'est pas une entité abstraite et destinée à rester dans la catégorie de l'idéal; il est fait en vue de la pratique, et la pratique est la pierre de touche qui en fera éclater la vertu ou le défaut. C'est pourquoi, tant que le système proposé n'aura pas subi la longue épreuve de la réalisation et de l'adaptation concrètes, mieux vaut s'abstenir de se prononcer d'une façon absolue à son sujet. M. Jules Cambon a dit avec profondeur: "Il y a dans toutes les lois un point où il faut s'en remettre aux individus qui les appliquent." Et c'est ainsi qu'il ne faut pas trop désespérer si une loi est mauvaise, ni non plus manifester trop de confiance si elle est bonne — les lois humaines étant malléables, et se laissant plier dans une grande mesure à la volonté de ceux qui les mettent en action. L'avenir du *modus vivendi* qui vient d'être promulgué dans le New-Hampshire dépend donc beaucoup de ceux qui sont chargés de veiller à son application; et par là, nous voulons parler non pas seulement des autorités officielles, mais encore et surtout de nos curés franco-américains, entre les mains de qui est remise notre survivance ou notre disparition ethnique. De par les termes de cette entente, nos destinées françaises reposent en grande partie sur eux, comme nous allons le voir.

En se transportant dans le New Hampshire, c'était nous que la vague d'américanisation heurtait les premiers et qu'elle menaçait d'étouffer et d'anéantir. Nous sommes les seuls, ou à peu près, à y avoir des écoles privées bilingues. Il y a d'autres écoles catholiques ou confessionnelles, mais tout s'y

---

<sup>1</sup> Déclaration du 10 juin 1891. Cf. *Un gouverneur général de l'Algérie*, dans le *Correspondant* du 25 novembre 1918, par Michel des Bversains.

fait en anglais uniquement. En sorte que, si nous exceptons une école polonaise catholique qu'il y a dans Manchester, et où la langue maternelle des enfants est, croyons-nous, bien enseignée, ce n'est que dans nos écoles franco-américaines que l'enseignement primaire se donne dans les deux langues française et anglaise, et que ces deux parlars se tiennent dans une juste équilibre. Et le nombre de petits français à fréquenter ces écoles annuellement ne laisse pas d'être imposant : il se chiffre dans les quatorze ou quinze mille. Dans la seule ville de Manchester, nos écoles comptent environ cinq mille enfants. Il faut bien le constater : quelques centaines nous échappent ; il se trouve des parents qui n'ont pas le sens des choses, qui ne comprennent pas leur devoir sur ce point si important. Mais nous rallions la très grande majorité, j'allais dire la presque totalité de nos petits franco-américains. Quinze mille dans nos classes ! C'est une force, une réserve qui permet d'envisager l'avenir avec confiance. C'est là également l'explication des progrès que nous avons partout faits dans le New Hampshire, où nous sommes, au bas mot, 85,000 et probablement 90 ou 92,000. Grâce à nos écoles, nous sommes demeurés homogènes, et avons constitué un bloc compact et bien uni. Nous avons voulu, comme de juste, nous adapter au milieu ; nous nous sommes ouverts, dans la mesure nécessaire, aux influences américaines ; mais, loin de faire table rase de notre personnalité canadienne-française et de nous dépouiller de notre héritage ancestral, sous le prétexte insensé de nous modeler une physionomie vraiment américaine, nous sommes restés fidèles à tout ce que la nature nous avait donné, ajoutant à cette base inébranlable et sacrée, les choses commandées par les circonstances et les entours, nous pliant aux nécessités d'une sage et prudente évolution sociale.

Si donc les promoteurs de l'américanisation dans le New Hampshire, obéissant au zèle mal éclairé dont se sont inspirées les autorités du Connecticut, eussent également établi chez nous l'unification linguistique dans l'enseignement primaire,

e'en était fait des conquêtes pacifiques que nous devons à la préservation intelligente de notre parler français et de tout ce que ce parler représente et incarne, c'était l'assimilation, "la chute dans l'insignifiance" comme a si bien dit M. l'abbé Courchesne;<sup>1</sup> c'était, à plus ou moins brève échéance, l'abdication fatale de tout ce que nous avons jusqu'ici cultivé et gardé au prix de grands sacrifices alimentés par un amour plus grand encore. Quinze mille enfants n'apprenant que l'anglais à coeur de jour, n'entendant que l'anglais, saturés d'anglais, buvant l'anglais par tous les pores? Mais au bout de cinq ans, au bout de dix ans au plus, notre nationalité française n'était plus qu'un mythe, une épave sur un vaste océan; nos luttes, nos efforts pour conserver notre caractère ethnique s'évanouissaient comme un songe; et tant de travaux accomplis par les prêtres et les fidèles pour assurer notre légitime survivance, notre physionomie distincte au milieu d'un monde en fusion, n'apparaissaient plus que comme des chimères, comme un rêve d'utopiste, une entreprise que nos ennemis avaient bien eu raison d'appeler vaine, éphémère, et destinée à s'écrouler tôt au tard sous les coups de l'inévitable réalité! L'enjeu en valait la peine: tous les hommes de coeur en conviendront avec nous. Grâce à Dieu, le danger qui nous menaçait de ce chef semble avoir été écarté. Mais cela ne s'est pas fait tout seul.

En effet, le comité d'américanisation du New Hampshire, constitué l'été dernier, se jeta d'abord à corps perdu dans le mouvement lancé par Washington; et, dès sa première réunion, il recommanda l'adoption et l'application intégrale des résolutions venues de là-bas. Le 20 août, il publiait un document officiel sous ce titre: *L'anglais, notre langue nationale*, — définissant le programme qu'il allait suivre pour atteindre à ses fins.

Or, il y a, à la page 4 de cette pièce, un article intitulé:

---

<sup>1</sup> Cf. *l'Action Française*, no de nov. 1918. *Une Soirée d'Action Française à Boston*.

Ecoles publiques et privées, et partant ceci : "Les commissaires et surintendants des écoles devront veiller à ce que, dans toutes les écoles primaires, l'enseignement soit donné dans la langue anglaise seulement. School Boards and Superintendents should insist that in all schools when elementary subjects are taught, they should be taught in the English language only." — C'était bien net : l'on voulait nous étrangler sans autre forme de procès. Mais la Providence veillait sur nous. En juillet, un jeune avocat de Manchester, M. Wilfrid Lessard, avait été invité à prendre part aux délibérations du comité d'américanisation. En octobre, il fut nommé officiellement membre de ce comité, lequel comptait déjà un autre franco-américain, M. Henri Ledoux, qui depuis a donné sa démission. M. Lessard avait suivi de près l'oeuvre déjà accomplie par le Bureau : et l'attitude que celui-ci avait prise concernant les écoles l'avait particulièrement inquiété, comme elle inquiétait tous les prêtres canadiens du New Hampshire. Et c'était cette attitude absolue, exclusive, qu'il s'adressait pour lui de redresser et d'orienter dans un sens plus large et plus raisonnable ; c'était cette proposition, d'une seule couleur crue et violente, dans laquelle il s'agissait d'introduire des nuances imposées par le droit naturel et l'intérêt bien entendu de tous. Ce fut donc sur ce point que porta tout l'effort de notre représentant dans les tractations nombreuses et délicates qu'il eut avec ses collègues. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de toutes ses démarches ni à reproduire ses plaidoyers en faveur de notre cause, laquelle n'était du reste que celle de la justice et du bon sens. Nous irons tout de suite au résultat, lequel est, sinon parfait, du moins satisfaisant, et marque un écart considérable avec le point de départ. Que M. Lessard ait pu faire faire tout ce chemin à des esprits prévenus, et qui semblaient fermés à toute idée de concession sur un point essentiel à notre avenir, prouve beaucoup en faveur de son entregent, de son affection envers sa race, j'ose ajouter de son dévouement à la religion. Il a compris, en effet, que si la langue française était supprimée de nos écoles, c'était un coup très

grave, et, à la longue, mortel, porté à la foi des jeunes générations. Et c'est de quoi nous devons le féliciter et le remercier.

Et donc, le comité d'américanisation était gagné à des vues raisonnables, grâce à l'intervention active de notre chargé d'affaires; il était tout prêt à revenir sur sa décision première, et à adopter une ligne de conduite propre à sauvegarder à la fois les intérêts de l'Etat et les droits des parents en matière d'éducation. Il y mettait toutefois une condition: c'était que l'autorité diocésaine se prononçât ouvertement, et promulgât un document basé sur l'entente survenue entre les deux parties, et garantissant l'exécution d'un programme comportant autant de matières anglaises qu'en requiéraient les lois communes de l'Etat, et reconnaissant en outre le droit positif d'enseigner la religion dans la langue que l'on voudra, et assurant le privilège d'enseigner aux enfants une autre langue: soit leur langue maternelle. La lettre de Monseigneur l'Evêque de Manchester à son clergé, formulant ces trois points, est en date du 15 novembre 1918.

Jamais lettre épiscopale n'aura eu plus mauvaise presse. En voyant l'usage qu'en en sollicitant le texte, les journaux anglais de Manchester et d'ailleurs ont voulu en faire, je me suis rappelé le mot piquant de Carmen Sylva dans ses *Pensées d'une Reine*. "Si Gutenberg avait prévu le journalisme, il aurait détruit son invention."<sup>1</sup> Sans prendre la peine de lire ce document, ou du moins sans chercher à le comprendre, voici que des reporters en mal de nouvelles sensationnelles, l'insèrent dans leurs colonnes, sous des manchettes longues de deux pouces, où il était donné comme instaurant le seul parler anglais dans toutes les écoles catholiques du diocèse, à l'exclusion de la langue maternelle des enfants. Et les **grands journaux de Boston** et d'ailleurs de saisir au vol ce canard et de le faire figurer en place d'honneur dans leurs lourdes feuilles, et de le présenter à l'opinion catholique stu-

---

<sup>1</sup> Page 136, Paris, Calmann Lévy, 1888.

péfiée comme constituant un triomphe signalé dans l'oeuvre de l'américanisation, c'est-à-dire de l'anglicisation commune et absolue de toutes les races diverses en ce continent. Je ne dis pas que les plumitifs de Manchester l'ont fait absolument exprès; mais il n'en reste pas moins que leur coup est un monument de sottise, et que, sous couleur de porter aux nues la suprême autorité catholique de l'Etat, ils lui ont, en réalité, infligé le plus cruel affront qu'elle pût recevoir, affront rendu plus sensible à cause de la nationalité à laquelle appartient Monseigneur Guertin. La façon dont ils ont accueilli la mesure pondérée, et nécessitée par les circonstances, que celui avait portée, mettait cet évêque en posture odieuse à l'égard de toute sa race, et l'on ne nous fera pas croire que c'est par sympathie pour lui, ni pour les véritables intérêts du catholicisme qu'ils ont agi ainsi. Le catholicisme, ces journaux s'en soucient bien. N'est-ce pas dans les mêmes colonnes qu'à l'occasion d'une Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Manchester sur *le mariage chrétien*, parut une moquerie de la doctrine et de la discipline ecclésiastiques sur cette institution sacrée, fondement de la famille et de la société? N'est-ce pas dans les mêmes colonnes que fut publiée, en août 1914, peu après la mort de Sa Sainteté Pie X, une attaque infâme contre l'oeuvre de restauration chrétienne accomplie par ce vénérable Pontife, et telle que Monseigneur Guertin dut protester là contre, la dénoncer devant tous ses prêtres, et leur demander d'y apporter une sanction par le renvoi du journal qui s'était permis un tel blasphème? Ah! nous savons à quoi nous en tenir sur la nature des compliments que ces folliculaires ont adressés à l'Evêque de Manchester, en tirant à eux un document conçu en des termes si justes et en l'interprétant de façon abusive. *Male olet* — pouvons-nous en dire. Sa Grandeur n'aurait jamais pu souscrire à une proposition supprimant de nos écoles notre langue maternelle, encore moins l'imposer, et cela, pour des raisons plus sacrées que celles que nous pourrions inférer de ses origines françaises, notamment pour la raison que semblable mesure

eût été méconnaître un principe intangible de droit naturel, tout comme celui qui nous commande d'honorer notre père et notre mère; et encore pour la raison que, ainsi que Mgr Paquet, l'éminent théologien, l'a si bien établi dans son étude définitive sur l'Eglise et le problème des langues nationales: "Par un sens avisé des intérêts religieux sans doute, mais aussi par une haute et délicate préoccupation de justice sociale, l'Eglise s'est fait une règle d'entourer de tous les égards les langues multiformes et les nations qui les parlent. On ne saurait citer d'elle, j'entends de l'autorité souveraine qui la gouverne, ni une démarche, ni un décret, ni un mot, par lequel elle ait enjoint à un groupe quelconque de fidèles d'abandonner le culte et le parler ancestral. On ne l'a jamais vue, on ne la verra, Dieu merci, jamais poser sur le coeur de ses fils une main de cosaque pour en suspendre ou en étouffer les légitimes battements. Elle leur prescrit des dogmes, elle leur impose des devoirs; elle laisse à la nature le soin de dessiner sur leurs lèvres les lettres et les sons qui traduisent leurs croyances et qui forment leurs prières."<sup>1</sup>

Alors, en présentant la lettre de Monseigneur l'Evêque dans les termes où ils l'ont fait, les journaux anglais de Manchester ont tout simplement mis Sa Grandeur en opposition avec la tradition constante de l'Eglise catholique. Nous savons qu'il y a eu intervention immédiate auprès de qui de droit, laquelle a résulté en un article paru le 21 novembre dans le même journal *Manchester Union*. Cet article était intitulé: *How it works out*, c'est-à-dire: comment la mesure va fonctionner? Le comité d'américanisation du New Hampshire a inséré cet article dans ses publications officielles, et l'a fait suivre d'une déclaration par laquelle il le donne comme exprimant à la fois la lettre et l'esprit du document épiscopal, ainsi que la pensée même qui avait guidé les autorités de l'Etat en la question des langues

---

<sup>1</sup> Cf. *Premier Congrès de la Langue Française au Canada*, tome 1, pages 331-332.

étrangères dans les écoles privées. Cette déclaration est signée: Frank S. Streeter, président; Ernest W. Butterfield, Surintendant de l'Instruction Publique; abbé P. J. Scott, surintendant des écoles paroissiales du diocèse. Mais pas n'était besoin de ce commentaire pour nous rassurer sur le sens exact et obvié de la lettre de Monseigneur. Il suffisait de l'avoir lue intelligemment pour voir qu'aucune de ses formules ne prêtait à la grotesque et sournoise machination que l'on avait ourdie en la défigurant, machination qui a fait sur les esprits, chez-nous et à l'étranger, un impression déplorable. Et l'on sait combien durables sont les impressions premières. Aussi, est-ce pour nous devoir de justice et de loyauté de faire en quelque sorte l'exégèse d'un document qui méritait un meilleur sort, afin de le montrer sous son vrai jour, afin qu'il ne reste plus d'équivoque à son sujet, et que Monseigneur l'Evêque de Manchester soit vengé des ridicules imputations dont il a été l'objet.

La première partie de la lettre n'est pas essentielle à la fin que nous avons en vue. L'Evêque y attire l'attention de ses prêtres et de ses fidèles sur une oeuvre destinée à assurer la permanence des biens pour la revendication desquels les Etats-Unis ont participé à la grande guerre: cette oeuvre est l'union dans un même esprit civique et sous un même drapeau de tous les peuples qui composent ce pays. "C'est là, dit-il, l'objet du mouvement d'américanisation. Pour arriver à cette fin désirable, le premier moyen nécessaire est que tous ceux qui habitent à demeure dans l'Etat parlent une langue commune, l'anglais."

Que l'on veuille bien remarquer que l'anglais n'est pas présenté comme la langue que l'on doit exclusivement apprendre et parler, mais comme terrain d'entente sociale entre les diverses races et comme instrument propre à favoriser le cohésion entre les groupements ethniques si variés qui se partagent le pays.

Le document poursuit:

“La position de nos écoles paroissiales à cet égard a été clairement définie dans la correspondance échangée entre l’Evêque de Manchester et le comité d’américanisation du New Hampshire, en la présence de son président, M. Frank S. Streeter. Vous y verrez que le quatrième article fondamental du programme d’américanisation, formulé à Washington, le 3 avril 1918, et portant que

“dans toutes les écoles primaires l’anglais soit la seule langue enseignée et la seule langue de l’enseignement”

a été nettement expliqué et interprété par le comité d’américanisation et le Surintendant de l’Instruction Publique de l’Etat du New Hampshire, dans un sens que l’Evêque a approuvé. Cette explication et cette interprétation constituent la base sur laquelle fonctionnera l’application du dit article dans toutes les écoles du New Hampshire. Cette interprétation est comme suit:

1o “Dans toutes les écoles, même privées, l’on se servira exclusivement de l’anglais pour enseigner aux enfants la lecture, l’écriture, l’épellation, l’arithmétique, la grammaire, la géographie, la physiologie, l’histoire, l’économie politique, la musique et le dessin; l’anglais sera également la langue de l’administration.

2o “L’usage exclusif de l’anglais pour les fins d’instruction et d’administration n’a pas pour effet d’empêcher que, dans les écoles privées, les exercices religieux ne se fassent dans une autre langue.

3o Une langue étrangère pourra être enseignée dans les écoles primaires, pourvu que le programme d’étude tracé par le Département d’Instruction Publique du New Hampshire (ou son équivalent,) ne soit pas abrégé, mais mis en pratique conformément aux lois de l’Etat.

“Ces trois articles, conclut Monseigneur l’Evêque, tels qu’approuvés par nous, n’admettent ni faux-fuyant ni équi-

voque. Ils sont destinés à servir de fondement à notre programme scolaire; et leur insertion dans ce programme n'implique renoncement à rien de ce qui importe au bien-être et au progrès de quelque école catholique que ce soit. Il y est dûment pourvu à l'instruction religieuse, (remarquez que l'Evêque dit ici: *instruction religieuse*, et non plus seulement, comme dans l'article II, *exercices religieux, devotional exercises*; — il y a là plus qu'une nuance dans les termes; ces expressions interprètent en notre faveur et agrandissent ou élargissent ce que les simples mots: *exercices religieux* ont d'un peu vague ou d'un peu étroit. Il faut sous-entendre également que l'instruction religieuse peut être donnée dans la langue maternelle des enfants).

“En outre, l'enseignement de toute autre langue que l'on voudra demeure permis en marge des matières requises par le Département d'Instruction Publique du New Hampshire, c'est-à-dire à condition que le programme officiel, ou son équivalent, soit observé.”

Voilà donc les trois points de la lettre de Monseigneur l'Evêque de Manchester, desquels on est parti pour soutenir que, dans toutes les écoles catholiques franco-américaines du diocèse, l'enseignement du français était pratiquement supprimé, de par l'autorité épiscopale, d'accord avec le comité d'américanisation du New Hampshire. Que si, dans cette lettre que les journaux plus haut mentionnés ont, avec un enthousiasme de mauvais aloi, qualifiée d'*historique*, il eût été spécifié que le programme qu'elle énonçait était précisément celui auquel nous nous étions toujours tenus, l'accès de lyrisme auquel elle a donné lieu chez les américanisants à outrance n'eût plus guère été possible. Monseigneur a eu sans doute de bonnes raisons de ne pas faire remarquer que ce programme n'avait rien de nouveau, puisque nos écoles avaient toujours fonctionné d'après ce système auquel les circonstances donnaient un relief inattendu. Il traitait avec le pouvoir public, un pouvoir susceptible, ombrageux, capable de causer de grands embarras, et qu'il s'agissait

donc de ménager: l'objet de ces tractations était d'assurer à nos écoles un status en quelque sorte officiel. Et il était habile de laisser croire à ces messieurs du comité d'américanisation, que le programme que l'on instaurait ainsi en commun, sur les bases d'une entente survenue entre l'autorité religieuse et l'autorité civile, avait quelque chose d'original, constituait une innovation. Autrement, ils auraient pu se dire à part eux qu'ils n'avaient absolument rien fait en l'espèce et que leur collaboration n'avait été qu'illusoire. Mais dans la réalité, ce programme ne change rien à ce qui existait déjà; c'est la continuation et comme la consécration de celui que nous avons toujours suivi pour le plus grand bien de nos enfants. Seulement, au lieu qu'autrefois, nous nous arragions entre nous l'appliquer, de par le *modus vivendi* qui vient d'être passé en New Hampshire, nos écoles ont en quelque sorte acquis droit de cité dans l'Etat; et cette espèce de reconnaissance officielle, entourée d'ailleurs de toutes les garanties contre l'ingérence séculière, dangereuse parce que protestante, dans un domaine que l'Evêque catholique se réserve et qu'on lui assure, n'est pas, croyons-nous, pour diminuer la valeur morale et sociale de nos établissements d'éducation.

Résumons la pensée maîtresse, l'âme de la lettre de Monseigneur l'Evêque de Manchester, et montrons que, si, d'un côté, elle accorde satisfaction aux légitimes revendications de l'Etat en matière scolaire, de l'autre, elle sauvegarde nos droits et nos inaliénables privilèges en matière de religion et de langue.

*Premièrement*, elle trace pour nos écoles tout un programme d'anglais, en conformité avec les lois scolaires du New Hampshire. Ce programme, nous voulons l'observer, aussi bien, et mieux encore, si possible, que par le passé; et cela, non pas seulement parce que Monseigneur notre Evêque nous le demande et a le droit de nous le demander, mais encore parce que nous reconnaissons plus que jamais

que, citoyens d'un grand pays où la langue anglaise est la langue officielle, nous ne saurions aspirer à y jouer un rôle politique, ni à y avoir notre part d'influence sur les destinées générales, sans posséder l'instrument dans lequel sont formulées les lois et dans lequel se traitent toutes les questions qui intéressent le présent ou l'avenir de la nation. Nous reconnaissons, en outre, que nous ne sommes pas venus aux Etats-Unis pour y faire bande à part, ni pour y vivre comme des exilés plus ou moins volontaires, soupirant sans cesse, comme les Hébreux au bord des fleuves de Babylone, après la patrie lointaine et perdue. Nous sommes ici chez nous, par libre choix ou par droit de naissance; et notre intérêt personnel et collectif, à nous, américains de descendance française, demande que nous nous adaptions au parler qui est celui de la majorité, celui de la nation. Mais cette juste concession, loyalement acceptée et consentie, comme moyen de création d'un esprit civique américain, suppose-t-elle renoncement à rien de ce qui nous distingue comme race? Nullement. Loin de vouloir tronquer notre personnalité française, la législation élaborée par l'autorité diocésaine tendrait au contraire à l'élargir, à la rendre plus compréhensive, et, tout en la gardant intacte dans son fonds et en lui conservant son héritage ancestral et magnifique, à l'enrichir d'éléments nouveaux, imposés par les circonstances de temps ou de milieux où elle est appelée à évoluer.

Aussi, l'enseignement de la religion dans nos écoles, *non pas seulement les prières, mais les instructions catéchétiques et les leçons d'histoire sainte* — le texte épiscopal déclare formellement, dans l'article second, que cela échappe à l'emprise de l'article premier concernant l'anglais, que cela est un domaine réservé et intangible où nous pouvons continuer de nous mouvoir à notre gré. Et déjà, cette restriction renferme des conséquences que tout esprit logique est obligé d'accepter telles qu'elles sortent de leur principe; elle serait toute seule qu'elle nous laisserait encore beaucoup de latitude dans la pratique. Il va de soi, en effet, que l'enseignement religieux

dans la langue maternelle suppose que l'enfant connaît cette langue. Pour qu'il la connaisse, il faut qu'il l'apprenne, et pour qu'il l'apprenne, il faut qu'on la lui montre. Et où la lui montrera-t-on, si ce n'est dans les classes? Il faut donc, en l'espèce, enseigner le français à l'école, puisque, si l'on n'apprend à l'enfant, ni à épeler, ni à lire, ni à écrire en français, le catéchisme français sera pour lui du grec; il sera incapable de le déchiffrer, et fatalement, s'il n'a pas appris les rudiments de sa langue, il ne sera pas possible de lui enseigner, fût-ce sa religion, dans une langue qu'il n'entendra pas. Et alors, l'article second du document se trouverait être illusoire, accorder une permission dont il serait vain de vouloir se réclamer, consacrer un droit dont l'exercice serait empêché par la nature des choses.

Au reste, nos privilèges ne se bornent pas à celui qui est stipulé dans cet article deuxième. L'article dernier nous concède tout un programme de *foreign language*, — et pour nous cela veut dire la langue maternelle, — que nous sommes libres d'ajouter au programme d'anglais. A dire le vrai, nous ne sommes que médiocrement flattés d'entendre traiter notre langue de "langue étrangère". Mais cette expression était imposée à Monseigneur l'Evêque par le point de vue strictement américain auquel il s'est placé. L'anglais étant aux Etats-Unis la langue de la constitution, des lois, de la politique, tout autre parler est donc rangé, par le fait même, au nombre des *foreign languages*. Ce terme est officiel, et n'a aucun sens péjoratif. Nous avouons qu'il ne nous semble pas très juste, en ce qui concerne le français en particulier, le français sans lequel l'anglais n'eût jamais existé. Car, ainsi que M. Jusserand le montre très bien, dans son *Histoire Littéraire du Peuple Anglais*, l'idiôme définitif de l'Angleterre a été formé par une transaction entre l'anglo-saxon et le français. "A mesure qu'on avance dans le XIVe siècle, écrit-il dans son tome I, livre III, chapitre I, p. 244, nombre de familles de mots franco-latins reçoivent en Angleterre la naturalisation, et peu à peu se constitue cette langue anglaise

dont le vocabulaire compte aujourd'hui deux fois plus de mots d'origine française ou latine que d'origine germanique. A la fin du dictionnaire étymologique de Skeat, publié à Londres en 1882, se trouve une table de mots de la langue, classés d'après leur provenance; les mots empruntés aux idiomes germaniques et scandinaves occupent sept colonnes et demie; les mots tirés du français et des langues romanes ou classiques, seize colonnes... La nation anglaise descend de deux peuples, le saxon et le français; elle a eu un père et une mère dont l'union a été féconde bien qu'orageuse; et celui des deux ancêtres que d'aucuns renient aujourd'hui, sous prétexte de tendresse filiale, c'est-à-dire la France, n'est peut-être pas celui qui s'est occupé avec le moins d'amour de former et d'instruire leur commune postérité." Ainsi s'exprime un grand homme de lettres, un savant, un ami sincère de l'Angleterre et des Etats-Unis, et son langage est le reflet direct de la vérité. Et donc, dire du français qu'il est, aux Etats-Unis, une langue étrangère, ce n'est pas parler en philologue, ce n'est pas non plus parler en historien. Une mère n'est jamais une étrangère pour son fils ni chez son fils, où que soit ce fils. Or, la langue française ayant formé de son sang et de ses entrailles le parler anglais, il nous semble que les législateurs américains s'honoreraient en reconnaissant officiellement cette filiation, et en accordant au verbe de la France, par toute l'étendue du territoire, un traitement de faveur, lequel ne serait que la gratitude d'un fils bien né envers celle qui lui a donné la vie.

Quoi qu'il en soit, la langue française est, pour Monseigneur l'Evêque de Manchester, aussi bien que pour nous, la langue maternelle. Et si, au regard de la loi américaine, ce parler est un parler étranger, il ne l'est pas au regard de l'Eglise catholique dont nous sommes avant tout et au-dessus de tout les fils; il ne l'est pas au regard du droit naturel. Par l'article troisième de la lettre épiscopale, il nous est octroyé de l'enseigner à nos enfants. Pour l'enseigner, il faut que nous en ayons le temps. Et pour que nous en ayons le

temps, il faut, de toute nécessité, ne pas charger toutes les heures de classes, ou à peu près, de matières anglaises. Autrement, que deviendrait un tel privilège? Ce serait une formule abstraite et vide. Au roi qui lui demande ce qu'il y a dans le livre qu'il est occupé à lire, Hamlet répond: "Des mots! des mots! des mots!" Il serait certes injurieux pour l'auteur de ce document de croire qu'il a voulu se payer et nous payer de mots. Sous ces mots, il y a des choses sacrées à son coeur d'évêque et à son âme canadienne-française; des choses qui incarnent les souvenirs du foyer, lui rappellent son père et sa mère; des choses qui sont basées sur le droit naturel, sur les droits des parents en matière d'éducation, des choses desquelles il sait que notre avenir religieux dépend; des choses dont il entend bien assurer chez-nous la survivance, et pour la défense desquelles il serait prêt à faire tous les sacrifices. C'est pourquoi nous pouvons être sans crainte, et du côté de l'autorité diocésaine, et du côté de l'Etat, puisque l'Etat a inspiré et accepté le *modus vivendi*, qui vient d'être mis en vigueur chez nous, et, en retour de ce je pourrais appeler ses articles organiques, s'est engagé à laisser nos écoles sous l'unique contrôle de l'autorité religieuse.

Cependant, il est de l'essence d'un privilège d'être facultatif. L'on peut en user ou n'en pas user, sans que la loi y appose de sanction. C'est en ce sens que nous avons dit plus haut que l'avenir du français, dans nos écoles du New Hampshire, était entre nos mains. Liberté nous est concédée de l'enseigner. Que si nous ne profitons pas de cette liberté, et que nous ne nous montrions pas soucieux de garder toutes nos possessions, et d'aller jusqu'à l'extrême limite de nos privilèges sur ce point, l'Etat ne viendrait pas nous en faire reproche ni nous forcer d'en user. Non. Mais d'autres voix s'élèveraient en nous pour nous accuser d'inertie, d'abdication nationale et même d'apostasie,—les voix de la conscience, des ancêtres, de l'histoire. L'Eglise elle-même pourrait nous accuser de coupable abandon d'un héritage mille fois sacré. La nature protesterait contre une telle lâcheté. Et qui sait

si l'âme de nos enfants, que cette abdication de notre langue française, en laquelle le catholicisme s'est incarné, aurait conduite à l'abdication de la foi, ne crierait pas éternellement vengeance contre nous ?

Mais je suis tranquille et confiant. Je connais le passé de nos prêtres franco-américains ; j'ai longuement écouté le récit de leurs lettres pacifiques pour le maintien de ce trésor de notre langue que leur coeur associe à celui de nos croyances éternelles ; je connais l'âme de l'Evêque qui préside à nos destinées morales, et en qui nous saluons, au dessus et au delà du citoyen américain, un apôtre de l'Eglise catholique. Cet évêque aime sans doute la patrie où il est né, il aime la race glorieuse de laquelle la Providence l'a fait descendre, il aime par-dessus tout les âmes confiées à ses soins et il veut leur salut. A tous ces titres, il est prêt à favoriser tous les mouvements propres à rendre la patrie plus prospère et plus unie, ses frères par le sang plus instruits et plus capables d'influence. Mais ce dont il s'inquiète surtout, c'est de l'avenir éternel des âmes. Or, il est prouvé que la conservation de notre idiome ancestral rentre dans l'ordre des moyens qui nous acheminent sûrement vers la seule fin nécessaire, *notre langue étant la gardienne de notre foi*. Le représentant parmi nous du Suprême Pasteur des âmes est donc hautement intéressé à ce que ce moyen de salut ne nous soit pas enlevé, ne se fonde pas dans une unification linguistique à laquelle ni l'Etat, ni encore moins l'Eglise, n'ont rien à gagner. Aussi, comptant sur la conscience et le caractère de notre Evêque, confiant dans le zèle patriotique et religieux de notre clergé, sachant par expérience la bonne volonté de nos franco-américains à seconder toujours les efforts de ces derniers dans la lutte pour les causes où notre avenir est en jeu, nous pouvons, je crois, espérer que nos destinées françaises, en New Hampshire du moins, n'iront se heurter contre aucun obstacle fatal à leur développement et à leur légitime efflorescence.

Henri d'ARLES

# LES MISSIONNAIRES ACADIENS

---

INFAMIES DÉBITÉES SUR LE COMPTE DES ACADIENS ET DE  
LEURS MISSIONNAIRES. 1710-1765

---

Shakespeare a raison de dire dans *Othello*: “Celui qui vole ma bourse me vole une bagatelle; c’est quelque chose, mais ce n’est rien. Elle était à moi, elle est à lui, et a été l’esclave de mille autres. Mais celui qui dérobe ma bonne renommée me vole une chose qui ne l’enrichit pas, et qui me rend vraiment pauvre.”

L’esprit d’intolérance et de fanatisme que la Réforme, comme on l’appelle, a fait surgir en Angleterre, sous Henri VIII et ses successeurs contre la religion catholique, s’est implanté en Acadie par les fils d’Albion après la reddition du fort de Port-Royal, au mois d’octobre 1710. Il s’y est accru à mesure que l’élément anglais, venu de l’Angleterre et de la baie du Massachusetts, a pris racine dans le pays. Il ne faut pas oublier qu’à cette époque la persécution la plus atroce contre les catholiques était à son apogée dans le Royaume-Uni. Les gouverneurs britanniques et leurs délégués, à l’exception de Hopson et de Caulfeild, apportèrent en Acadie les mêmes sentiments de haine et de persécution qui les animaient en Angleterre. Les représentants de la couronne britannique à Annapolis Royal — l’ancien Port-Royal du régime français — ne regardaient les Acadiens guère mieux que s’ils eussent été des sauvages ou des parias, et ils ne se gênaient nullement de leur faire sentir lourdement l’arrogance et la morgue qui caractérisaient ces nouveaux arrivés d’outre-mer et du Massachusetts dans le but de s’enrichir. Ils n’ont cessé non seulement de persécuter, d’emprisonner et de maltraiter

nos pères et leurs missionnaires, parce qu'ils ne pouvaient faire des protestants des premiers, mais ils les ont constamment représentés à Whitehall et à la cour de St-James comme des insoumis, des insolents et des traîtres. Ils peignirent les Acadiens comme les ennemis jurés du roi d'Angleterre. Ces mensonges n'enrichissaient pas les calomniateurs et les diffamateurs dont les principaux furent les colonels Samuel Vetch et Francis Nicholson, le capitaine John Doucet, le colonel Richard Philipps, le capitaine Lawrence Armstrong, le colonel Edward Cornwallis et le lieutenant-colonel Charles Lawrence, de néfaste mémoire, mais ils enlevaient à nos pères et à leurs missionnaires leur bonne réputation et les discréditaient aux yeux des lords du commerce et des colonies et aussi à la Cour. Mais le pire ennemi des Acadiens fut incontestablement William Shirley, gouverneur de la baie du Massachusetts, comme on pourra le constater au cours des articles suivre sous un autre titre.

Celui qui veut se donner la peine de faire une étude sérieuse et approfondie des lettres écrites et des longs mémoires faits par ces divers personnages se convaincra facilement que les vers de Shakespeare dont je viens de donner la traduction s'appliquent, à la lettre, aux infamies débitées sur le compte des Acadiens et de leurs missionnaires.

Commençons d'abord par démontrer par quelques pièces, l'esprit de bigoterie, d'intolérance et de fanatisme qui régnait à cette époque.

Le premier de ces documents est une lettre de Francis Nicholson, le même à qui le brave de Subercase remit son fort à Port-Royal. Quand Nicholson écrivit cette lettre, quatre mois après la capitulation de Port-Royal, il était alors à Portsmouth (Angleterre), sur le point de faire voile pour se rendre à Boston, rejoindre l'expédition de Walker contre Québec. La lettre en question adressée à Dartmouth, secrétaire d'Etat, est du 9 mars (N. S.) 1711 et commence comme suit :

“J’espère que le Dieu tout-puissant favorisera l’expédition que, avec tant de sagesse et d’équité, Sa Très Sacrée “Majesté (la reine Anne) a décidé d’entreprendre et dont le “succès contribuera à la gloire de Dieu, à l’extirpation de la “religion catholique romaine, à l’expansion de l’Eglise d’Angleterre, ainsi qu’au bien-être des sujets loyaux et soumis de “Sa Majesté dans l’Amérique septentrionale, et tous autres “qui ont l’honneur et le bonheur d’être les hommes liges de “Sa Majesté en récolteront aussi du profit.”

D’après Nicholson un des buts de cette expédition contre Québec était “l’extirpation de la religion catholique romaine et l’expansion de l’Eglise d’Angleterre.

Or, il faudrait croire que l’expédition réussie contre Port Royal, l’année précédente, avait les mêmes buts.

On connaît la reculade de Walker devant Québec et le désastre survenu à sa flotte.

A force d’intrigues et de mensonges, Nicholson réussit à supplanter Vetch au gouvernement d’Annapolis Royal, où celui-ci commandait depuis la reddition de ce fort, en 1710. Le terme d’office de Nicholson fut du 31 octobre (N. S.) 1712 au 31 janvier (N. S.) 1715. Il est vrai qu’il ne fit qu’un bien court séjour à Annapolis-Royal, et cela durant l’été de 1714, mais ses affidés le renseignaient à Boston où il résidait. Animé des sentiments que montre sa lettre, il aurait été étonnant que Nicholson fût tendre envers les Acadiens et leurs missionnaires. (1)

---

(1) C’est le même qui, par sa dépêche datée de Boston, le 15 novembre (N. S.) 1714, au lieutenant-colonel Thomas Caulfeild, son lieutenant-gouverneur à Annapolis, dit:

“Je vous recommande surtout de faire tout ce qui sera possible dans les intérêts du service du roi, mais particulièrement pour la salut et la conservation de la garnison de Sa Majesté à Annapolis Royal qui est sous votre commandement. Je vous recommande pareillement de surveiller les actes et la conduite des Français dans votre gouvernement, spécialement ceux de la banlieue et ceux qui habitent le haut de la rivière Annapolis Royal, parce que, étant les plus près du fort, ils peuvent plus facilement se livrer à des méfaits contre nous, car vous devez vous rappeler que je vous ai souvent fait connaître mes sentiments à leur égard: il n’y a aucune confiance à mettre en eux surtout en leurs prêtres,

On serait tenté de croire que cet esprit d'intolérance se fût apaisé avec les années. Qu'on en juge par la pièce suivante tirée des *Newcastle papers* (volume 168). C'est une instruction de la Société pour la propagation de l'Évangile à l'étranger, en 1754, adressée à ses missionnaires protestants en Amérique.

Voici: "Ils auront à se défendre contre les attaques qui ont pour but d'abolir notre sainte religion, d'échanger le bonheur dont jouissent nos concitoyens d'Amérique sous le règne du meilleur des rois pour un régime de tyrannie certaine, de superstitions misérables, et d'idolâtrie papale, avec les persécutions admises qui en sont l'accomplissement; et ceux qui ne prendront pas les armes pour se défendre (allusion aux quakers de la Pennsylvanie) seront coupables du crime de meurtre, parce qu'ils auront livré leurs honnêtes, innocents et paisibles compatriotes, avec tout le pays, à la fureur de notre ennemi avéré."

J'ai réservé pour le clou de ma démonstration de l'esprit d'intolérance religieuse une pièce très cocasse: c'est l'extrait d'une lettre d'un marchand à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, à son ami à Londres datée du 3 juillet 1753. Je conseille à mes lecteurs de se bien tenir. Voici ce que dit ce marchand d'Halifax:

"J'ai manqué d'oublier que la tribu d'Indiens, qui avait fait la paix avec nous, l'a encore rompue et a balaféré quelques personnes. Nous devons tout ceci à la perfidie de nos

---

et je ne voudrais pas même mettre ma confiance aux ministres du roi de France s'ils étaient là."

C'est encore le même qui mande, par sa lettre datée de Boston, le 31 décembre (N. S.) 1714, au colonel John Moody, lieutenant-gouverneur à Plaisance, ce qui suit:

"J'espère que vous prendrez un bon soin des forts de Sa Majesté et des troupes qui sont sous votre commandement, ne vous fiant en aucune manière aux Français, excepté dans un cas d'absolue nécessité, car je les trouve partout les mêmes, c'est-à-dire pleins de fourberie, et c'est surtout le cas pour ceux qui sont catholiques romains et sous la domination des Jésuites et des prêtres et pour la gloire de leur propre nation."

Ces extraits démontrent suffisamment l'état d'âme du deuxième gouverneur anglais à Annapolis Royal.

“voisins les Français dont les prêtres disent aux Indiens que “notre Sauveur est né en France et a été crucifié en Angleterre, et que les Anglais sont tous hérétiques et que c’est faire “bien devant Dieu que de les tuer.”

Cette dernière pièce se passe de commentaires. Son auteur est évidemment un pauvre cerveau détraqué qu’une maison de santé aurait dû abriter sous son toit.

Revenons aux nombreuses dépêches adressées au secrétaire d’Etat et aux lords du commerce et des colonies par les autorités qui commandaient à Annapolis Royal, de 1710 à 1749. Ces messieurs ne cessèrent de calomnier et de vilipender les Acadiens et leurs missionnaires. Ils y mettaient tant d’ardeur qu’on est porté à se dire, en lisant ces longues lettres remplies de mensonges et de fiel, qu’ils auraient fait une grosse maladie s’ils n’avaient pas mangé de l’Acadien et du prêtre. Par ces faussetés et ces calomnies ils empoisonnaient et faussaient l’esprit des autorités à Whitehall, envers nos pères. C’est tellement le cas qu’on en trouve la preuve dans les instructions qu’on donnait ensuite aux gouverneurs. Ces instructions étaient invariablement rédigées, à la demande du secrétaire d’Etat, par les lords du commerce et des colonies et soumises ensuite au souverain, qui les approuvait et les signait.

Les instructions, données à Philipps le 30 juin (N. S.) 1719, renferment plusieurs des recommandations faites par Vetch, Nicholson et Doucet, particulièrement celles de ce dernier depuis 1717, aux lords du commerce et des colonies et au secrétaire d’Etat, à l’endroit des Acadiens.

Ces très nombreux et divers documents sont déposés au *Public Record Office* et au *British Museum* à Londres et nous en avons une copie aux Archives publique du Canada, à Ottawa. Bien que maintes parties soient erronées et mensongères on s’en sert aujourd’hui comme documents officiels. Et c’est de la sorte qu’on écrit l’Histoire!!!

Les pires diffamateurs de nos pères et de leurs missionnaires, avant la fondation d’Halifax en 1749, furent incon-

testablement le lieutenant-gouverneur Lawrence Armstrong, à Annapolis, et William Shirley, gouverneur de Massachusetts. Et quiconque a lu la volumineuse correspondance d'Armstrong et celle de Shirley trouve, dans les instructions données à Cornwallis le 10 mai (N. S.) 1749, la teneur des recommandations faites par Armstrong et Shirley et aussi par Paul Mascarène à l'endroit des Acadiens. Ces trois personnages voulaient faire des protestants de nos pères afin de les rendre bons sujets. Les documents ne manquent pas pas sous ce rapport, et j'en citerai quelques-uns au cours d'une série d'articles sur les Acadiens durant la guerre de la succession d'Autriche en Amérique, 1744-1748.

Ici je fais mien, tant je le trouve juste et exact, ce passage d'un des appendices à la quatrième édition d'*Un Pèlerinage au pays d'Évangéline*, par l'abbé H.-R. Casgrain. Il a trait à la position où se trouvèrent les habitants français de l'Acadie durant cette guerre en Amérique.

“Les Acadiens qui avaient été soumis à des tromperies et des persécutions de tout genre auraient pu, s'ils eussent voulu, secouer leur joug lorsque éclata la guerre de la succession d'Autriche. Ils auraient pu dire aux autorités d'Annapolis Royal: Depuis que vous avez mis le pied dans notre pays, vous nous avez trompés; vous nous tromperez encore. C'est vous-mêmes qui, par vos continuels manques de parole, nous avez déliés de la nôtre.”

D'après mon humble opinion et mes faibles lumières l'abbé Casgrain avait parfaitement raison de parler ainsi.

Mais que firent nos pères? A l'exception d'une vingtaine tant de Port-Royal que des Mines — c'est le chiffre que donne Mascarène — ils restèrent tous fidèles au serment qu'ils avaient prêté à Annapolis en 1729 et en 1730, en les autres districts de l'Acadie. C'est Mascarène lui-même qui va confirmer cette assertion.

Placide GAUDET

# PETITS CORPS, GRANDES ÂMES

---

## CHAPITRE I

(suite)

5 octobre 1917.

J'ai trois belles promenades en perspective, la première avec grand-père, qui ne veut pas retourner chez lui sans revoir un peu son vieux Montréal; l'autre, dans une dizaine de jours en compagnie de M. Alexandre Brisebois, qui nous fera explorer la caverne de la Côte Saint-Michel, avec tous les camarades que l'entreprise hardie n'aura pas trop effrayés. Enfin je suivrai grand-père à Laval-des-Rapides s'il peut retarder son séjour à Montréal jusqu'au congé de la semaine prochaine.

8 octobre 1917

J'ai vraiment été paresseux. J'aurais dû transcrire mes notes, car mon père m'a dit qu'il veut voir mon journal avant qu'il parte.

Ce cher père, il est triste depuis quelques jours; c'est sans doute la pensée d'une séparation prochaine qui l'obsède. On dirait qu'il a au coeur une amertume qu'il n'ose avouer et que pour l'oublier il a besoin d'affection, parce qu'il recherche notre présence plus qu'à l'ordinaire; et les termes calins qui traduisent son amour se font tendrement variés. Il est fatigué de ce genre de vie nomade qui régulièrement l'arrache à son foyer pour une période plus ou moins longue. Chaque départ renouvelle sa douleur, mais il faut bien qu'il s'y résigne; le travail c'est la loi de la vie et de lui dépendent le bonheur et la subsistance de tant d'êtres bien-aimés! Comme je serais malheureux si un accident l'enlevait à mon amour! Je vais prier Dieu qu'il me conserve le meilleur de mes amis:

O Notre Père commun, qui me faites un précepte de respecter et d'aimer mes parents, je vous prie de répandre vos plus précieuses faveurs sur ce père si aimant qui depuis mon entrée dans la vie a consacré son existence à rendre la mienne heureuse. C'est lui qui m'apprit à vous bénir, ô Père des hommes. Vous seul pouvez le récompenser comme il le mérite;

accordez-lui la faveur de votre amitié et à moi celle d'être sa joie. Donnez-lui une vie heureuse et tranquille et que votre main puissante éloigne d'une tête si chère tout fâcheux accident.

Ange de Dieu, protégez sans cesse de l'ombre de vos ailes, celui qui soutient mon existence de son dur labeur. Amen.

#### MOEURS DES SAUVAGES

“Au mois d'octobre les sauvages prennent une grandissime quantité d'anguilles qu'ils font boucaner et sécher à la fumée dans leurs cabanes et en mangent ordinairement n'ayant point d'autres mets jusqu'à ce que les neiges soient grandes pour la chasse de l'original. Les Français en mangent aussi principalement les jours que l'on ne mange point de chair. Ce sont les femmes qui les accommodent. Elles vident ce poisson, le lavent fort bien, l'ouvrant par le dos, non par le ventre, puis le pendent à la fumée l'ayant auparavant fait égoutter sur des perches hors de leurs cabanes. Elles le taillent en plusieurs endroits afin que la fumée les dessèche plus aisément. Ils les font rôtir avec une petite broche de bois qu'ils piquent en terre auprès du foyer. Leur vaisselle est d'écorce de bois, Ils essuient leurs mains grasses à leurs cheveux et à leurs chiens. Il est vrai qu'ils ont de la poudre de bois sec et pourri dont les mères nettoient leurs petits enfants et n'ont point d'autre linge.

“Ils ont cela de particulier qu'ils ne veulent jamais dire leur nom devant d'autres, on ne sait trop pourquoi. Le Père Lejeune demandant un jour à l'un d'eux comment il s'appelait, il baissa la tête sans rien dire; et un Français demandant à un autre *Kniga échenicasson* comment t'appelles-tu? il répondit *namanikisteriten* je n'en sais rien. Que si on demande à quelqu'un le nom d'un autre il le dit librement, mais non pas le sien.

“Quand quelqu'un les traite et qu'ils ont fait bonne chère, ils frappent de leurs mains doucement leur ventre tout en disant *Nick ipoun* c'est-à-dire je suis souû. Voilà comment ils remercient leurs hôtes de la bonne chère qu'on leur a faite.

“Ils portent un grand bouclier de bois de cèdre fort long et fort large quand il vont à la guerre dont ils se couvrent entièrement le corps, un peu plié et courbé, cousu haut et bas avec de la corde faite de peau, laquelle le soutient sur l'épaule droite

couvrant le côté gauche et quand ils ont tiré leur coup, ils ne font que retirer le côté droit pour le mettre à couvert.

“Ils aiment fort la sagamité, qui en leur langue signifie de l'eau ou du brouet chaud, maintenant ce mot se prend pour toute sorte de potage, de bouilli et autres choses semblables. Celle qu'ils aiment beaucoup est faite de farine de blé d'Inde, laquelle étant bouillie avec de l'eau ne fait que de la colle et néanmoins ils en mangent avec appétit quand principalement on y met un peu de *fimy*, c'est-à-dire de l'huile, ainsi qu'ils font dans les fraises et framboises, quand ils en mangent. Leurs plus grands festins sont de graisse ou d'huile. Ils mordent quelquefois dans un morceau de graisse blanche figée, comme nous mordrions dans une pomme.”

Ici finissent mes notes. Ce que je viens d'écrire nous a été lu en classe. M. Brisebois nous a déclaré que le livre d'où il tirait ce passage était très précieux et qu'une permission expresse du bibliothécaire de l'Ecole nous valait cette faveur de le voir.

Nous fûmes invités à l'examiner de près, à en contempler les pages jaunies par deux cent quatre-vingt-deux années d'existence, mais personne ne fut admis à y toucher. Notre professeur, en bibliophile averti, le maniait avec un respect imposant. On aurait dit une mère manipulant un nouveau-né; chaque page qui tournait sous ses doigts était à peine effleurée et sa main se posait sur chacune d'elles délicatement, comme s'il avait craint d'appuyer trop fort.

“Enfants, dit-il, il faut avoir pour les livres un grand respect, surtout pour ceux qui contiennent la parole de Dieu, et les oeuvres des génies de l'humanité. Ceux qui comme celui que je tiens renferment les sources de l'histoire de notre pays, sont dignes de la plus grande vénération et je comprends que des patriotes dépensent des sommes considérables pour les posséder.”

“Les livres, mes enfants, ce sont les plus commodes des maîtres, ceux qui nous instruisent sans verges et sans férules, sans cris et sans colères, sans costume et sans argent. Ce sont des professeurs qu'en tout temps l'on peut aborder sans crainte de les trouver endormis, qui ne dissimulent jamais leurs idées, qui jamais ne murmurent et jamais ne se moquent de nos bévues.

“Rendez-donc aux livres le respect que vous donnez à vos maîtres et préférez-les aux plaisirs. Une bibliothèque bien

choisie est un écrin des perles les plus fines, et tout ce qui excite nos désirs ici-bas ne saurait lui être comparé. Si donc, mes enfants, vous aspirez à la félicité, à la sagesse, à la science et même à la foi, il vous faudra en même temps avouer votre attachement pour les livres, ces maîtres par excellence, ces consolateurs, ces guides, ces phares de l'intelligence."

Pendant ce petit discours, M. Brisebois, debout à son pupitre, tenait de sa main gauche le précieux bouquin appuyé sur sa poitrine. Sans ajouter un mot, il porta l'in-folio à ses lèvres et le déposa sur sa table. Notre professeur est un ami des livres et il ne perd aucune occasion de nous faire partager cette amitié.



#### LES EDITIONS DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

**Recueil-souvenir des fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Association S.-Jean-Baptiste.** In-8, 387 pages, illustré, 40 sous, *franco* 50 sous.

**La Corvée**, deuxième concours littéraire de la Société, 1917. In-8, 240 pp., illustré, 70 sous; *franco* 80 sous.

**Fleurs de lys**, troisième concours littéraire de la Société, 1918. In-8, 160 pp., illustré. 60 sous, *franco* 70 sous.

**L'Histoire Acadienne.** Conférence de l'abbé Lionel Groulx. In-16, 32 pp., avec carte et gravure; *franco* 10 sous.

**Vers les terres neuves**, par le R. P. Alexandre Dugré, S. J. In-16, 64 pp., éd. de propagande, *franco* 10 sous.

**Occasions:** a) *La Corvée*, *l'Histoire Acadienne* et le *Recueil-souvenir*, *franco* \$1.25.

b) *Recueil-souvenir: Histoire acadienne et Fleurs de lys*, *franco* \$1.00.

Conditions spéciales aux maisons d'enseignement et aux commissions scolaires. — Au Secrétariat, Monument National, 296, rue Saint-Laurent.

# NOTRE HISTOIRE

EN CONTES ILLUSTRÉS ET COLORIÉS

Que la "bambinerie" canadienne-française se réjouisse! Les images d'Epinal, ces feuilles naïvement illustrées et coloriées, qui ont fait les délices de notre jeunesse et qui ne nous arrivent plus de France, viennent de réapparaître,—et combien intéressantes! Ainsi l'a voulu l'inlassable Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Dès aujourd'hui, nous pouvons dire à l'enfance de notre pays: voulez-vous des contes que vous goûterez bien, parce qu'ils sont écrits pour vous, par des conteurs charmants, illustrés par de talentueux dessinateurs, et surtout parce qu'ils vous parleront de héros et d'héroïnes qui sont tout à fait de notre histoire et dont les mânes bienfaisantes visitent sans doute nos foyers? Ces contes coloriés nous entretiennent de toute la théorie des belles âmes, des surhumaines audaces, des invincibles courages qui ont ouvert ce pays à la civilisation française, à la foi catholique et qui ont déposé sur ce coin du monde la semence d'une race immortelle.

Que l'on juge de la valeur de ces contes par l'énumération de ces dix premiers sujets:

- |  |  |
|--|--|
| <i>Chomedey de Maisonneuve</i> . . . . .                   | récit de Victor Morin<br>ill. de J.-B. Lagacé              |
| <i>Louis Hébert</i> . . . . .                              | récit de l'abbé A. Couillard-Després—ill. d'O.-A. Léger    |
| <i>Marie Rollet (sa femme)</i> . . . . .                   | récit de Marie-Claire Daveluy<br>ill. d'A.-S. Brodeur      |
| <i>Guillaume Couillard</i> . . . . .                       | récit de l'abbé A. Couillard-Després—ill. de Maurice Lebel |
| <i>Jeanne Mance</i> . . . . .                              | récit de Marie-Claire Daveluy<br>ill. de Rita Mount        |
| <i>Le martyr des PP. Brébeuf<br/>et Lalement</i> . . . . . | récit de l'abbé Lionel Groulx<br>ill. de J.-B. Lagacé      |

- L'intendant Jean Talon* . . . récit de Thomas Chapais  
ill. d'O.-A. Léger
- La Vérendrye* . . . . . récit du juge L.-A. Prud'homme—ill. d'O.-A. Léger
- Le grand dérangement de*  
1755 . . . . . récit d'Aégidius Fauteux  
ill. d'O.-A. Léger
- Le marquis de Montcalm* . . récit du chanoine Emile Char-  
tier—ill. d'O.-A. Léger

La publication de ces *Contes historiques* est une oeuvre nationale et non une entreprise de librairie. Une édition à bon marché (deux sous la feuille, la série de dix, vingt sous) n'a été rendue possible que grâce au gracieux concours d'écrivains et d'illustrateurs canadiens-français.

La Société fera relier prochainement ces feuilles de conte en album. Et les personnes qui achètent les contes au fur et à mesure de leur apparition peuvent également les relier. C'est à cette fin que la marge des feuilles est plus grande à gauche qu'à droite.

Faisons pénétrer ces attachantes images dans tous les foyers du Canada français. Partout, elles ont une importante mission à remplir: récréer, instruire et entretenir la fierté de nos origines.

Une dame de Nilrem, Alberta, nous écrit: "Les amusements des jeunes enfants manquant beaucoup ici; j'ai un petit-fils de cinq ans qui me demande du matin au soir de lui raconter des histoires; je ne puis plus en inventer. J'ai dû écrire en France qu'on m'envoie des images d'Epinal, pour y arriver".

A combien de mamans, d'institutrices et d'instituteurs, ces contes, délicieusement écrits et illustrés, vont-ils permettre d'enrichir leur répertoire de récits particulièrement propres à façonner le coeur et à parer l'esprit des "hommes et des femmes de demain"! Et Dieu sait si notre patrie a besoin de compter des unités qui connaîtront bien l'histoire sans souillure, la glorieuse épopée de la race française au nouveau monde, avec ses espoirs et ses légitimes orgueils, qu'il nous faut ranimer partout.

Prix spéciaux pour le commerce et les maisons d'enseignement. On reçoit les commandes au Secrétariat de la Société, Monument National, Montréal.



## Victime d'un exécuteur- testamentaire incompétent

Ce jeune homme intelligent est condamné à un travail ardu auquel ne le destinait ni la condition ni la fortune de sa famille. L'exécuteur-testamentaire auquel son père avait confié l'administration de sa succession a été infidèle, il a spéculé avec l'héritage de cet enfant.

Plaignons son sort; mais espérons que l'imprévoyance de ce père sera une leçon pour tous.

### VOTRE TESTAMENT

Lorsque vous ferez votre testament nommez un exécuteur-testamentaire offrant toutes les garanties de responsabilité, d'honnêteté, de compétence et d'habileté.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE est cet exécuteur-testamentaire idéal, tant par la compétence et l'honnêteté de son bureau de direction que par son personnel.

Demandez nos livrets "Pourquoi et comment faire votre testament".

## La Société Nationale de Fiducie

Constituée sous l'autorité de la Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal

A.-W. PATENAUDE, gérant

**SIÈGE SOCIAL: Monument National**

Main 3914-4577

286, rue Saint-Laurent



*Messieurs les Sociétaires de la*

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE  
MONTRÉAL

Messieurs les Sociétaires,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE est entrée dans sa vingt-et-unième année d'existence.

En vertu de ses statuts tous les membres qui ont 20 années de sociétariat se trouvent donc portés sur la liste des pensionnaires. Vous trouverez ci-joint un tableau indiquant le montant total de rentes que nous paierons au cours de l'année 1919. Nous publions aussi plus loin le rapport financier de la Caisse pour l'exercice 1918; vous constaterez par ce rapport que tous les livres, documents, pièces justificatives, prêts hypothécaires, obligations, comptes de banques, pour l'exercice finissant le 31 décembre 1918 ont été examinés et vérifiés par les vérificateurs licenciés nommés par l'assemblée des sociétaires et qu'ils ont trouvé le tout conforme aux livres.

Nous serons toujours à votre entière disposition, Messieurs les Sociétaires, pour vous fournir tous les renseignements que vous pourriez désirer sur le système de la Caisse. Nous vous engageons fortement à faire de la propagande autour de vous, vous rappelant toujours que plus le recrutement sera actif, plus la pension sera élevée.

VICTOR MORIN,

Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

LISTE APPROXIMATIVE DES PENSIONNAIRES DE LA  
CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE  
POUR L'ANNEE 1919

553 Pensionnaires Classe "B" . . . . .	1106	Classe "A"
694 Pensionnaires Classe "A" . . . . .	694	Classe "A"

Nombre de pensions . . . . . 1800

Intérêts à être distribués pour l'année 1919 — \$101,401.99

Rente approximative . . . . .	\$ 56.35	Classe "A"
Rente approximative . . . . .	112.66	Classe "B"

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1918**

**ACTIF:**

En Caisse et en Banque . . . . .		96,154.76
Obligations "A" . . . . .	1,009,435.90	
Intérêts accrus . . . . .	11,568.65	
Arrérages d'intérêts dûs . . . . .	57.84	1,021,062.39
<hr/>		
Prêts hypothécaires "B" . . . . .	770,771.08	
Intérêts accrus . . . . .	12,679.11	783,450.19
<hr/>		
		\$1,900,667.34

**PASSIF:**

Capital . . . . .		\$1,900,667.34
-------------------	--	----------------

Nous avons examiné et vérifié les livres, documents, pièces justificatives, prêts hypothécaires, obligations, comptes des banques, pour l'exercice finissant le 31 décembre 1918, et dans notre opinion, le Bilan et l'Etat de Caisse annexés, sont conformes aux livres, à la date précitée.

(Signé) M. L. J. LaCASSE, L.I.C.,  
VICTOR PELLETIER,

Montréal, le 24 février 1919.

Vérificateurs.

**"A"**

**OBLIGATIONS**

		Valeur d'achat et Intérêt	Valeur au pair et Intérêt
Municipalité de la Ville de la Côte St-Louis — 4½% — 1927 . . . . .	20,000.00		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	300.00	20,300.00	20,300.00
<hr/>			
Municipalité du Canton de Mani- waki, 5% — annuités — 1935	7,333.80		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	183.44	7,517.24	7,517.24
<hr/>			
Commission Scolaire de Shawini- gan, 5% — annuités — 1935 . . . . .	10,267.49		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	213.90	10,481.39	10,481.39
<hr/>			
Ecoles Séparées de Nepean — 5% 1936 . . . . .	3,000.00		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	56.25	3,056.25	3,056.25
<hr/>			
Municipalité du Village de Jon- quières — 5% — semi-annui- tés — 1956 . . . . .	24,023.09		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	150.14	24,173.23	24,173.23

Municipalité de Sturgeon Falls, — 5% — 1935 . . . . .	25,668.25		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	559.09	26,227.34	26,227.34
Municipalité du Sudbury — 5% — 1925 . . . . .	9,285.92		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	425.59	9,711.51	9,711.51
Municipalité Scolaire du Village de Rigaud — 5% — 1957 . . . . .	6,058.88		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	176.71	6,235.59	6,235.59
Ville de Roberval — 5% — 1958 . .	5,765.94		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	48.05	5,813.99	5,813.99
Ville de Victoriaville — 5% — 1959	94,094.08		
Intérêts accrus au 31 décembre 1918	784.12	94,878.20	94,878.20
Deuxième Division du Comté du Lact St-Jean — 5% — 1959 — semi-annuité . . . . .		5,287.82	5,287.82
Syndics de l'Ecole de Danville — 5% — 1930 . . . . .	4,978.46		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	114.09	5,092.55	5,092.55
Municipalité du Village de War- wick — 5% — 1950 . . . . .	13,800.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	287.50	14,087.50	14,087.50
Commission Scolaire de la Muni- cipalité du Village de la Rivière St-Pierre — 5½% — 1943 . . . . .		95,260.00	95,260.00
0Municipalité Scolaire de la Ville de Longueuil — 5% — 1960 . .	22,924.49		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	191.04	23,115.53	23,115.53
Municipalité du Canton de Windsor 5% — 1960 — semi-annuités . .	11,421.09		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	95.17	11,516.26	11,516.26
Municipalité d'Asbestos — 6% — 1936	37,355.23		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	1,027.27	38,382.50	38,382.50
Ville de Laval des Rapides — 5% 1954 . . . . .		39,018.00	42,000.00
Commission Scolaire du Village de Tétraultville — 6% — 1954 . .		22,500.00	25,000.00
Commission Scolaire S.-Jean-Berck- 6% — 1954 . . . . .	67,500.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	1,800.00	69,300.00	73,800.00
Municipalité du Village Rapides de L'Orignal — 7% — 1954 . . . . .	9,777.59		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	85.56	9,863.15	9,863.15
S.-Alexis de Grande Baie — 6% — 1925	28,911.00		
Intérêts dus au 31 déc. 1918 . . . .	57.84		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	750.00	29,718.84	30,807.84

Ville St-Michel de Montréal — 6%			
1955 . . . . .	45,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	500.00	45,500.00	50,500.00
<hr/>			
Gouvernement de la Puissance — 5%			
1925 . . . . .	4,875.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	20.83	4,895.83	5,020.83
<hr/>			
Ville de LaSalle — 5% — 1954 . . .	42,500.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	416.66	42,916.66	50,416.66
<hr/>			
Ville de Dorion — 5% — 1919 . . .	40,320.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	350.00	40,670.00	42,350.00
<hr/>			
Ville de Roberval — 6½% — 1946	58,210.40		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	630.61	58,841.01	58,841.00
<hr/>			
Corporation de la Ville de Nicolet			
6½% — 1928 . . . . .	8,817.92		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	95.53	8,913.45	8,913.45
Municipalité Scolaire de la Ville de			
Longueuil — 6½% — 1966 . . .	59,651.45		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	646.23	60,297.68	60,297.68
<hr/>			
Municipalité Scolaire de la Ville de			
Rigaud — 6½% — 1949 . . .	9,900.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	160.87	10,060.87	10,060.87
<hr/>			
Commission Scolaire des Ecoles Ca-			
tholiques de Montréal — 6%			
1923 . . . . .	5,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	50.00	5,050.00	5,050.00
<hr/>			
Cité de Montréal — 6% — 1923 . .	98,000.00		
Cité de Montréal — 6% — 1923 . .	24,500.00		
	122,500.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	1,250.00	123,750.00	126,250.00
<hr/>			
Cité de Verdun — 6% — 1923 . .	29,058.00		
Cité de Verdun — 6% — 1923 . .	19,372.00		
	48,430.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	200.00	48,630.00	50,200.00
<hr/>			
		1,021,062.39	1,050,508.39
<hr/>			

"B"

**PRETS HYPOTHECAIRES**

		Valeur d'achat et Intérêt	Valeur au pair et Intérêt
Oeuvre et Fabrique de la Paroisse			
de Labelle — 5% — 1953 . . .	17,739.73		
Intérêts accrus au 31 déc 1918 . .	591.32	18,331.05	18,331.05

Ecoles Séparées d'Alfred, Ontario— 5% — 1926 . . . . .	800.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	16.67	816.67	816.67
Oeuvre et Fabrique de la Paroisse du Très Saint-Sacrement, près Lachine — 5% — 1930 . . . . .	20,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	71.23	20,071.23	20,071.23
Oeuvre et Fabrique de la Paroisse St-Stanislas de Montréal, 5⅜% 1959 . . . . .	122,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	1,092.91	123,092.91	123,092.91
Société St-Jean-Baptiste de Mont- réal — 5½% — 1922 . . . . .	120,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	1,100.00	121,100.00	121,100.00
Société St-Jean-Baptiste de Mont- réal — 6½% — 1922 . . . . .	100,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	1,080.33	101,080.33	101,080.33
Paroisse Ste-Philomène de Rose- mont — 7% — 1917 . . . . .	32,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	560.00	32,560.00	32,560.00
Paroisse de Gracefield — 7% — 1925 Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	10,000.00 116.67	10,116.67	10,116.67
St-Raphaël de Burbidge — 7% — 1925 Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	10,000.00 116.67	10,116.67	10,116.67
St-Gabriel de Bouchette — 7% — 1925 Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	10,000.00 116.67	10,116.67	10,116.67
Oeuvre et Fabrique de la Ville de Montréal-Est — 7% — 1925 . . . . .	9,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	179.50	9,179.50	9,179.50
St-Rédempteur de Hull — 6½% — 1936 . . . . .	50,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	1,354.16	51,354.16	51,354.16
Orphelinat Catholique de Montréal 6½% — 1923 . . . . .	135,000.00		
Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	2,644.53	137,644.53	137,644.53
Corporation de l'Ecole Polytechni- que de Montréal — 6½% — 1957 Intérêts accrus au 31 déc. 1918 . .	134,231.35 3,635.45	137,866.80	137,866.80
		<u>783,450.19</u>	<u>783,450.19</u>

# TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS

de la

## CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Inscriptions pour l'année 1919	Moyenne d'inscription par semaine en tenant compte des classes
1 Eudore Rousseau	1 F.-X. Cabana
2 F.-X. Cabana	2 J.-I. Piché
3 Victor Laframboise	3 Eudore Rousseau
4 Désiré Buisson	4 V. Laframboise
5 J.-I. Piché	5 Désiré Buisson
6 Adélard Bellmare	6 W. Lefebvre
7 J.-Fortunat Côté	7 J.-A. Beuparlant
8 Jean-B. Ricard	8 A. Bellemare
9 Wilfrid Lefebvre	9 J.-Fortunat Côté
10 Raoul Cousineau	10 O. Laverdure
11 Odilon Laverdure	11 Jean-B. Ricard
12 J.-A. Beuparlant	12 Raoul Cousineau
13 O. de Lottinville	13 O. de Lottinville

### INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE 1919

Classes	"A"	"B"	"C"	"D"	"E"	Total	Moyenne d'inscription par semaine
	1458	330	43	2	4	1857	31 41/76

J.-Arthur Dubé, Directeur du Recrutement.

### AVIS AU CLERGE ET AUX AMATEURS DE LIVRES

La COMPAGNIE DE RELIURE D'ART ET DE FEUILLES MOBILES a cru faire oeuvre patriotique en dotant le Canada d'un atelier de reliure artistique. **Art nouveau; reliure de toutes les époques; réparation de livres usagés; tous travaux exécutés par des ouvriers canadiens.**

La Compagnie pouvant actuellement se réclamer des principales bibliothèques de la ville de Montréal, ses clientes, et désirant étendre sa sphère d'action, fait appel au clergé, aux hommes de lettres et de profession, et aux amateurs, en les assurant d'un travail parfaitement exécuté à prix convenables.

#### LA COMPAGNIE DE RELIURE D'ART ET DE FEUILLES MOBILES

58, rue de Montigny est, 58

Tél. Est 4253

MONTREAL

Téléphones: Est 799—4928

Commission des Vivres du Canada  
Licences No 10-8206  
11-758  
5-248

L.A.  
**Pâtisserie Française**

**KERHULU et ODIAU**

Restaurant ouvert de 7 heures à minuit

Pâtisserie, Confiserie, Glaces, Sorbets. Spécialités pour  
Banquets, Mariages, Réceptions, etc.

Cuisine pour la ville, Assortiment de viandes froides, Pâtés  
de Volaille et Gibier, Charcuterie fine.

Spécialité: Conserves Alimentaires Françaises

172-176, rue Saint-Denis - - - - Montréal

La Maison n'a pas de succursale.

**LA PATISSERIE PARISIENNE**

**JOS. RONDEAU, Prop.**

Médaille d'or, Paris 1899

Le plus grand choix de Pâtisseries Françaises.

Assortiment complet de bonbons fins!!  
Chocolats de qualité surfine!! Petits  
fours, Gâteaux secs, Glaces et Sorbets!!

— : Table d'hôte fixe et à la carte : —

**328 EST, STE-CATHERINE**

**Tél. Est 7676**

Tél. Est 2005

**GARAULT & LACROIX**

PEINTRES D'ENSEIGNES

784 EST, RUE SAINTE-CATHERINE

**MONTRÉAL**

# A.-J. BOUCHER

EDITEUR DE MUSIQUE Enrg.

28 est, rue Notre-Dame, - - - - Montréal.

## SPÉCIALITÉ POUR PENSIONNATS:

Romances, Chansonnettes et Musique de Piano,  
Cantates, Saynètes et Opérettes,  
Abécédaire musical, Livre de Musique, Claude Augé,  
L'Accompagnement du Plain-Chant, par Ernest Gagnon,  
Musique sacrée, Cantiques, Recueils d'Orgue, etc., etc.

# PAPIER D'ÉGYPTE

ANTISEPTIQUE PARFUMÉ

Pour purifier l'air des habitations

10 sous le cahier, dans toutes les pharmacies, librairies, etc.

VENTE EN GROS

**ROUGIER FRÈRES**

63, rue Notre-Dame Est

**MONTREAL**

Kodaks, Cameras et Accessoires Photographiques  
Agrandissements, Développement, Impressions pour amateurs,  
une spécialité.

**The D. H. HOGG CO., Reg'd**

**496 EST, SAINTE-CATHERINE**

**MONTREAL**

Tél. Bell Est 5517

# COLLEGE COMMERCIAL ELIE

Toutes les matières commerciales. Télégraphie et conversation  
anglaise enseignées jour et soir, par des experts.

**1, CARRE SAINT-LOUIS, MONTREAL**

Domicile:

43, rue Roy, Tél. Est 3797

Etude:

Tél. Main 8760-8761

**SALLUSTE LAVERY, B.A., B.C.L.**

De l'étude légale Bérard, Rhéaume et Lavery, avocats procureurs

43, rue Saint-Gabriel

**Montréal**

# École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal

PREPARANT AUX SITUATIONS SUPERIEURES DU  
COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA FINANCE

Bibliothèque économique, Musée commercial et industriel

Délivre les diplômes de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES".

Cours spéciaux de comptabilité. Pratique des affaires. Assurances, Banque. Expertises comptables, etc.

Le diplôme de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "L'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "L'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Les cours du soir sont ouverts aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux élèves méritants.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc., s'adresser

**AU DIRECTEUR DES ÉTUDES**

**399, AVENUE VIGER**

**MONTREAL**

## ELLE A TRIOMPHÉ DE L'ÉPREUVE

L'année 1918 a été la plus extraordinaire de toute l'histoire des compagnies d'assurance-vie. Aux réclamations accumulées par quatre longues années de guerre, sont venues s'ajouter celles causées par la terrible épidémie de grippe espagnole.

Ces deux fléaux ont éprouvé l'existence de la **COMPAGNIE D'ASSURANCE SUN LIFE DU CANADA**, et elle en est sortie saine et plus que jamais de sa force et de sa solide organisation.

A la fin de 1918, l'ACTIF de la **SUN LIFE** était de \$97 620 378.

Son SURPLUS à la même date était de \$8 027 378.

Si vous recherchez une police d'assurance de tout repos, transigez avec

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUN LIFE DU CANADA**

**Siège Social: Montréal**

**T.-B. Macaulay, président**

Tél. Main 2064 (bureau)

Tél. Westmount 2541 (domicile)

## S.-RAOUL GAUTHIER

Courtier d'assurances  
Commissaire

IMMEUBLE MONTREAL TRUST

11, place d'Armes - - - - - Montréal

---

Tél. Bell: MAIN 494

## EDMOND HURTUBISE

Courtier  
d'assurances

Chambre 77, immeuble "GUARDIAN"

160, RUE SAINT-JACQUES - - - MONTRÉAL

---

# LA ROYALE, Limitée

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE  
ET CONTRE L'INCENDIE

Wm. MACKAY, gérant-général J.-H. LABELLE, gérant-adjoint

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers

ACTIF: \$135 000 000

Bureau: L'IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

---

REPRÉSENTANTS À MONTRÉAL:

## HURTUBISE & SAINT-CYR

AGENCE ÉTABLIE EN 1860

Téléphone: MAIN 1287

# Obligations Municipales et Scolaires Bons de la Victoire

*Correspondance sollicitée*

## BEAUSOLEIL LIMITÉE

AGENTS FINANCIERS

112, RUE ST-JACQUES

TEL. MAIN 1415

MONTREAL

### LA CORPORATION DES OBLIGATIONS MUNICIPALES

Limitée

124, rue St-Pierre, Québec.

7, place d'Armes, Montréal.

#### PLACEMENTS DE MARS 1919

Nous offrons, sujettes à vente préalable, les débentures suivantes:

Endroit	Echéance	Prix	Rapportant
Puissance du Canada	Nov. 1923	prix du marché	
Puissance du Canada	Nov. 1933	prix du marché	
Province de Québec	Mai 1936	100.	5 p.c.
Province de Québec	Mai 1938	100.	5 p.c.
Ville de Joliette	Mai 1944	93.	5½ p.c.
Cité de Québec	Mai 1922	101.97	5½ p.c.
Fabrique de St-Arsène de Montréal	Mars 1956	100.	5½ p.c.
Commission Scolaire de Montréal	Mai 1923	101.97	5½ p.c.
Ville Ste-Rose (Comté de Laval)	Janv. 1924	102.16	5½ p.c.
Ville de Chicoutimi	Nov. 1920 à 1945	100.	5½ p.c.
Ville de Hampstead	Nov. 1959	100.	6 p.c.
Canton Chapleau, Ont.	Déc. 1928 à 1940	100.	6 p.c.
Canton Chapleau, Ont.	Août 1913 à 1939	100.	6 p.c.
Maison neuve (Cité de Montréal)	Avril 1941	83.50	5.40 p.c.
Maison neuve (Cité de Montréal)	Mai 1930	100.	5.50 p.c.
Maison neuve (Cité de Montréal)	Nov. 1952	93.86	5.40 p.c.

Ces obligations sont par dénominations de \$100., \$500. ou \$1,000. Nous donnerons sur demande tous les détails des émissions de débentures décrites ci-dessus. Si cette liste d'obligations ne vous intéresse pas, veuillez la passer à des amis qui pourront en faire leur profit; vous leur rendrez service. A moins d'avis contraire, toutes ces obligations sont vendues avec intérêts accrus.

**N. B.**—Nous ne sommes pas des courtiers, ni ne vendons sur marge, mais nous achetons et vendons pour notre propre compte toutes les débentures que nous offrons à notre clientèle.

## Canadiens français,

Le temps n'est plus, d'un patriotisme de discours.

Il nous faut maintenant un patriotisme d'action.

Savez-vous bien quelle action éminemment patriotique constitue la pratique constante de

### L'ÉCONOMIE ?

Avez-vous songé qu'en prenant l'habitude de l'économie, vous vous rendez service à vous-même ainsi qu'à votre race?

## LA BANQUE D'ÉPARGNE

de la Cité et du District de Montréal

vous invite cordialement à venir lui confier vos économies, quelque petites qu'elles soient; elle vous réserve toujours le meilleur accueil et vous donne la sécurité la plus certaine.

**A.-P. LESPERANCE,**

**Gérant général.**

# LA BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé . . . . .	\$10,000,000
Capital versé, Fonds de réserve . . . . .	7,800,000
Total de l'actif . . . . .	57,000,000

## DIRECTEURS:

MM. J.-A. Vaillancourt, président  
l'hon. F.-L. Béique, vice-président  
A. Turcotte, E.-H. Lemay, J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner,  
Beaudry Leman, gérant-général  
Yvon Lamarre, inspecteur

**SIEGE SOCIAL: 112, rue S.-Jacques, MONTREAL**

**Bureau Principal: 95, rue S.-Jacques**

F.-G. Leduc, gérant

120 SUCCURSALES ET 85 AGENCES AU CANADA

42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

## BANQUE PROVINCIALE

### DU CANADA

Constituée en corporation par le Parlement, en juillet 1900

Capital autorisé: \$2,000,000.00 — Capital versé et surplus au 31 décembre 1916: \$1,700,000.00 — Actif total: au-delà de \$21,600,000.00

**SIEGE CENTRAL: 7 et 9, place d'Armes, Montréal, Canada**

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Sir Hormisdas LAPORTE, C.P., ex-maire de Montréal, de la maison Laporte, Martin, Limitée, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W. F. Carsley, capitaliste.

Tancrède Bienvenu, administrateur de la Lake of the Woods Milling Co.

M. G.-M. Bosworth, vice-président du Canadian Pacific Ocean Service Limited.

L'hon. Némèse Garneau, C.L., Québec, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. L.-J.-O. Beauchemin, de la Librairie Beauchemin Ltée.

M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toute somme depuis une piastre (\$1.00) seront acceptés au département d'Épargne. Intérêt alloué: 3 p.c. sur dépôts d'Épargne.

La Société Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

#### BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité, s savoir:

Président: Sir ALEXANDRE LA-COSTE, C.R., Ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

Vice-Président: l'hon. Narcisse Pérodeau, N.P., ministre sans portefeuille du Gouvernement provincial, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

M. S.-J.-B. Rolland, président de la Cie de Papier Rolland.

84 bureaux dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

# LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Incorporée par Acte de la Législature de Québec, le 26 mars 1902

**35, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL**

Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien

Capital souscrit: \$500,000.

Capital payé: \$125,000

Réserve et profits non distribués: \$140,781.25

Fonds administrés: \$9,538,000.00

Administration de Successions, de  
Fidéli-Commis et de Fortunes privées

## VOÛTES DE SÛRETÉ

### Conseil d'administration:

MM. J.-O. GRAVEL, Montréal, Président.  
J.-H. THORS, Paris, France, Vice-Président.  
A. TURRETTINI, Paris, France.  
MARTIAL CHEVALIER, Montréal.  
Hon. Sir AUGUSTE ANGERS, Montréal.  
Hon. Sir HORMISDAS LAPORTE, Montréal.  
TAÑCREDE BIENVENU, Montréal.  
L. de la VALLEE-POUSSIN, Paris, France.  
Hon. RODOLPHE LEMIEUX, C.R., Montréal.  
NAPOLEON LAVOIE, Québec.  
J.-A. RICHARD, L.L.D., Montréal.

### Direction:

MARTIAL CHEVALIER  
Directeur-Général

J.-THEO. LECLERC  
Secrétaire

Tél. Main 2557

## Gunn, Langlois & Cie, Limitée

MARCHANDS DE PROVISIONS

Oeufs, Beurre, Fromage, Volailles, Viandes fumées, Saindoux, etc.

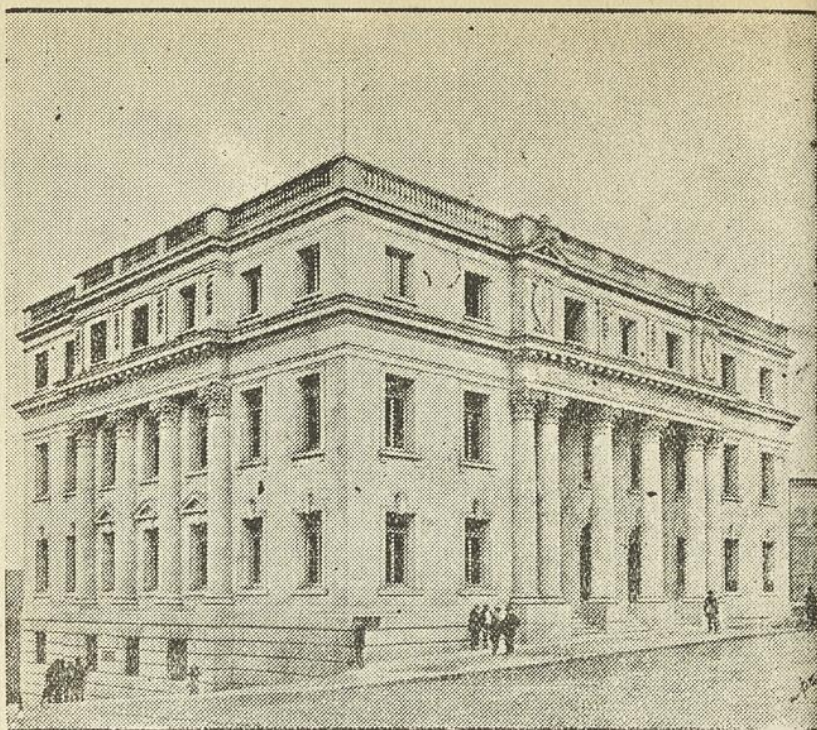
BUREAU: 105, RUE SAINT-PAUL EST

Entrepôts froids:

9-19, rue St-Amable — 1-25, rue St-Vincent — 262, Dorchester Est

Tél. Main 8600, 1, 2, 3, 4, 5344

MONTRÉAL



## CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

35, rue Saint-Jacques, Montréal

Argent à prêter sur première hypothèque

Capital: \$9,647,667.19 — Actif: au-delà de \$55,000,000

Tél. Main 4601

## STANTON'S EPILEPCURE

Le seul remède infallible contre l'épilepsie (haut mal)

EN VENTE AUX PHARMACIES

P.-R. Thomas, 384, Bleury — J.-A. Goyer, 180 Ste-Catherine Est

A.-A. Montpetit, 900, Ontario Est

\$1.25 la bouteille, 6 pour \$1.00

STANTON'S EPILEPCURE

Tél. Est 2807

635, ST-HUBERT, MONTRÉAL

## L'ENSEIGNEMENT PAR LES PROJECTIONS LUMINEUSES

MM. les Conférenciers et Professeurs,

Illustrez vos cours au moyen de projections lumineuses. L'image bien commentée vaut tout un long exposé abstrait. Elle rend la leçon vivante et durable. — Série de vues spéciales à l'enseignement.

### VUES FIXES

HISTOIRE SAINTE ET HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

HISTOIRE DU CANADA, d'après les pièces d'archives et les documents originaux. Vieux Québec et vieux Montréal.

HISTOIRE DE L'ART.—Architecture, sculpture, peinture.

SCIENCES.—Géographie, géologie, histoire naturelle, anatomie, hygiène.

DIVERS.—Événements patriotiques et religieux. Le Canada pittoresque. Chansons nationales.

### CINÉMATOGRAPHIE

Pellicules appropriées aux besoins de la jeunesse. Industries. Voyages. Comédies.

Verres de lanterne faits d'après vos photos, dessins ou gravures.

Demandez catalogue de la catégorie de vues qui vous intéresse.

Copie et agrandissement. Location et achat de vues.

**EDGAR GARIÉPY**

Projectionniste de l'Université Laval et de la Société  
Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Tél. Est 6272

704, rue Saint-Denis

MONTREAL

## ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL

GENIE-CIVIL, ARCHITECTURE ET  
INGENIEUR-CHIMISTE

DURÉE DES COURS: QUATRE ANNEES

Ingénieur spécialiste: Mines et Electricité

UNE ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

Ecole de Préparation

Prépare aux examens d'admission à l'École Polytechnique.

Durée des cours: une année pour les candidats admis en 1<sup>e</sup> section et deux années pour les candidats admis en 2<sup>e</sup> section.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre.

Les finissants des cours classiques sont admis en 2<sup>e</sup> section, sans examen.

Cours d'été, du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre, en vue des examens d'admission de septembre

Pour renseignements s'adresser au Directeur,

228, rue Saint-Denis

- - - -

MONTREAL

## 51 ans dans la même famille

---

La Maison Dupuis Frères se réclame de plusieurs titres pour mériter la confiance et la faveur de ses clients. L'un, entre autres, lui semble particulièrement précieux: celui d'avoir été depuis cinquante-et-un ans la propriété de la même famille.

De même qu'en 1868 M. Nazaire Dupuis était le seul propriétaire de la maison qu'il fondait, ainsi, en 1919, M. J.-Narcisse Dupuis, son frère, est l'unique propriétaire de Dupuis Frères Ltée, puisqu'il détient 1199 parts du capital-actions sur un total de 1203.

Le fonds inépuisable d'expérience et de connaissances accumulées durant plus d'un demi-siècle de contact avec le public, joint à la confiance qu'inspire la présence des mêmes propriétaires, n'est pas la moindre cause du succès de notre Maison qui célébrera bientôt son 51<sup>e</sup> Anniversaire.

**Dupuis Frères**  
LIMITED

“Le Magasin du Peuple”